

RAPPORT REQUIS EN VERTU DE LA LOI
SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE
NIVEAU UNIVERSITAIRE

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE ET LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

2020-2021



Institut national
de la recherche
scientifique

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE	1
1 La spécificité de l'INRS	1
2 Population étudiante	1
3 Taux de réussite et durée des études.....	2
4 Les personnes diplômées de l'INRS.....	3
5 Les mesures prises pour l'encadrement de la communauté étudiante	4
5.1 Bourses d'études.....	4
5.2 Choix d'une direction de recherche comme condition d'admission au programme.....	4
5.3 Désignation d'une personne tutrice dès l'admission au programme d'études.....	4
5.4 Programme de mentorat étudiant dès la venue confirmée	5
5.5 Insertion de l'étudiante ou de l'étudiant au sein d'une équipe de recherche dès l'inscription dans le programme.....	5
5.6 Évaluation trimestrielle en recherche	5
5.7 Formations et ateliers hors programme	5
5.8 Publication d'outils et de documents.....	5
5.9 Mise en place d'un réseau de personnes alliées en santé mentale	5
5.10 Mouvement pour un milieu inclusif	6
5.11 Organisation d'événements pour le développement des compétences professionnelles	6
5.12 Réponse institutionnelle à la COVID-19.....	6
5.13 Intégration pédagogique des technologies numériques	6
6 Les programmes de recherche	6
6.1 Centre Eau Terre Environnement	7
6.2 Centre Énergie Matériaux Télécommunications	8
6.3 Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie	8
6.4 Centre Urbanisation Culture Société.....	9
7 La performance en recherche.....	10
RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	13
8 Le Plan stratégique 2019-2024.....	13
8.1 Les orientations stratégiques	13
8.1.1 Contribuer	13
8.1.2 Rassembler.....	15
8.1.3 Rayonner	16
9 Actions en lien avec les orientations de la nouvelle Politique québécoise de financement des universités	17

9.1 Orientation 1 : L'accessibilité et la réussite	17
9.2 Orientation 2 : Les besoins de la société et l'ouverture sur le monde	18
9.3 Orientation 3 : La recherche et la création	19
9.4 Orientation 4 : La performance des universités et l'efficacité du système	19
REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES	21
1.1 Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur (Règle budgétaire 2.1.13)	21
1.2 Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire (Règle 2.1.16).	29
1.3 Allocations spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique en Éducation et en enseignement supérieur (Règle budgétaire 2.1.19)	29
1.4 Soutien aux initiatives avec les entreprises privées (Règle budgétaire 2.1.25.3)	31
1.5 Réussite à l'enseignement supérieur et relance économique du Québec (Règle budgétaire 2.1.28)	31
1.6 Créneaux d'expertise - Attirer les étudiantes et étudiants de l'international dans les programmes de 2 ^e cycle en génie et les retenir (Règle budgétaire 2.1.31.3)	31
1.7 Bourses pour la persévérance des étudiantes et étudiants éprouvant des difficultés académiques (Règle budgétaire 2.1.33)	31
GRILLE DES INDICATEURS 2020-2021 DE L'INRS	33

1 La spécificité de l'INRS

En 1969, le gouvernement du Québec autorisait la création de l'INRS en lui confiant un mandat ambitieux : « *l'INRS a pour objet la recherche fondamentale et appliquée, les études de cycles supérieurs et la formation de chercheurs. Dans le cadre de cet objet et tout en poursuivant les finalités propres de la recherche universitaire, l'Institut doit, de façon particulière, orienter ses activités vers le développement économique, social et culturel du Québec, tout en assurant le transfert des connaissances et des technologies dans l'ensemble des secteurs où il œuvre* »¹ (notre soulignement).

Pour mener à bien sa mission, l'INRS ignore l'organisation disciplinaire de l'université traditionnelle pour se doter de centres pluridisciplinaires et thématiques, dont chacun dirige sa recherche fondamentale et appliquée ainsi que sa formation sur des enjeux stratégiques pour le Québec.

Le programme scientifique institutionnel s'appuie sur les programmes de ses quatre centres qui, grâce à des comités de liaison composés de membres externes provenant de la communauté desservie par la recherche et la formation du centre, permet à l'INRS de demeurer à l'affût des besoins actuels et futurs du Québec. La recherche et la formation de chercheuses et chercheurs à l'INRS sont réalisées en étroite collaboration avec des partenaires de différents milieux. L'approche multidisciplinaire de problématiques concrètes caractérise le contexte dans lequel les membres du corps professoral de l'INRS évoluent. Ce contexte n'est pas étranger à la qualité de la formation offerte à la clientèle étudiante de 2^e et de 3^e cycles, aux stagiaires de recherche et aux stagiaires postdoctoraux.

À l'INRS, la recherche ne sert pas à faire avancer la connaissance disciplinaire, mais plutôt à améliorer notre capacité à faire face à des enjeux stratégiques nationaux, et ce, depuis sa création. Cette recherche scientifique orientée a pour point central chacun des laboratoires regroupant des membres du corps professoral appuyés par du personnel professionnel et technique hautement qualifié, créant un environnement de recherche semblable aux grands centres de recherche industriels et gouvernementaux offrant des conditions de formation optimales pour notre population étudiante. La formation et la recherche y sont donc intimement liées; l'implication des étudiantes et étudiants de maîtrise et de doctorat de même que des stagiaires postdoctoraux dans les équipes de recherche est l'essence même de la formation et fait partie intégrante de la recherche menée à l'INRS. D'année en année, ce modèle assure l'excellente performance de l'INRS, notamment en intensité de recherche.

2 Population étudiante

L'INRS s'adresse uniquement aux étudiantes et étudiants de 2^e et de 3^e cycles. Il propose des programmes courts de deuxième cycle, un diplôme d'études supérieures spécialisées, quatorze programmes de maîtrise et huit programmes de doctorat. Parmi ces programmes d'enseignement, tous orientés vers des thématiques de recherche stratégiques pour la société québécoise, sept sont offerts en partenariat avec d'autres établissements universitaires québécois.

À l'automne 2020, l'INRS accueillait 259 étudiantes et étudiants au 2^e cycle, dont 248 à la maîtrise, 485 au 3^e cycle, dont 433 au doctorat, et 119 stagiaires postdoctoraux, pour un total de 863 étudiantes et étudiants « programmes », ce qui correspond à 826 individus².

La population étudiante est composée à 62,4 % d'étudiant(e)s internationaux provenant d'une cinquantaine de pays différents. Leur nombre a diminué de 11 % par rapport à l'automne 2019 en raison notamment des restrictions de voyage et des retards dans le traitement des permis occasionnés par la pandémie.

¹ Lettres patentes, 1998 et Lettres patentes supplémentaires, 2020.

² Parmi les 863 étudiantes et étudiants « programmes », l'INRS compte 37 stagiaires postdoctoraux qui sont également inscrits comme étudiants.es libres au 3^e cycle. Ils sont donc comptabilisés parmi les étudiants.es de 3^e cycle et non comme des stagiaires postdoctoraux par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Les données du tableau 1 font état d'une augmentation de 31,9 % de la population étudiante totale en 2020 par rapport à 2010. Cette augmentation est notamment imputable à la croissance importante du nombre d'étudiantes et d'étudiants au doctorat durant cette période. Entre les trimestres d'automne 2010 et 2020, leur nombre est en effet passé de 305 à 433, représentant une augmentation de 42 %. L'INRS est d'ailleurs le seul établissement universitaire québécois à accueillir davantage d'étudiant(e)s au doctorat qu'à la maîtrise.

Tableau 1. Évolution de la population en formation à l'INRS

Automne	Maîtrise	Autre 2 ^e cycle	Doctorat	Autre 3 ^e cycle	Postdoctorat	Total
2010	212	11	305	9	89	626
2011	187	19	321	15	95	637
2012	209	11	345	30	78	673
2013	189	13	361	18	66	647
2014	187	5	377	1	55	625
2015	202	10	388	3	79	682
2016	214	23	398	32	102	769
2017	220	23	417	30	97	787
2018	236	19	427	17	118	817
2019	225	24	445	103	50*	847
2020	248	11	433	52	82**	826

* À l'automne 2019, l'INRS accueillait 133 stagiaires postdoctoraux, mais 83 d'entre eux étaient comptabilisés dans « 3^e cycle – Autres sanctions ».

** À l'automne 2019, l'INRS accueillait 119 stagiaires postdoctoraux, mais 37 d'entre eux étaient comptabilisés dans « 3^e cycle – Autres sanctions ».

3 Taux de réussite et durée des études³

Le tableau 2 présente les taux de réussite après quatre et six ans ainsi que la durée moyenne des études dans les programmes de maîtrise par cohorte d'automne. Le taux de diplomation moyen après quatre ans pour les cohortes de 2004 à 2016 s'élève à 76,2 %, tandis que celui après six ans (cohortes 2004 à 2014) atteint 80 %. La durée moyenne des études pour les cohortes 2004 à 2014 est de 2,7 ans, ce qui est excellent considérant que la grande majorité des membres de la communauté étudiante à la maîtrise sont inscrits dans des programmes de type recherche.

La formule de calcul utilisée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour déterminer le taux de réussite à la maîtrise a un impact négatif sur le portrait de la réussite à l'INRS, puisqu'elle considère les personnes qui effectuent un passage accéléré de la maîtrise vers le doctorat comme des « non-diplômées », au même titre que celles en situation d'abandon. Cette façon de faire ne rend pas compte de la performance institutionnelle, d'autant plus que le passage accéléré est réservé aux meilleures étudiantes et étudiants et qu'il est encadré par des règles très strictes⁴. À l'INRS, 7,2 % de la communauté étudiante constituant les cohortes de maîtrise 2004 à 2016 a effectué un passage accéléré de la maîtrise vers le doctorat, comparativement à 2,2 % en moyenne dans l'ensemble des universités québécoises. En les traitant comme des personnes « non-diplômées », la formule de calcul retenue par le MEES fait diminuer de sept points de pourcentage, à l'INRS, le taux de réussite à la maîtrise après quatre ans. En effet, si la formule de calcul utilisée par le MEES considérait ces membres

³ Les données ne sont pas présentées par secteur disciplinaire en raison de la petite taille des cohortes.

⁴ Le candidat doit notamment avoir terminé sa scolarité de deuxième cycle et avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,7 sur 4,3. Il doit également avoir fait la preuve que le sujet de recherche retenu a suffisamment d'ampleur et d'originalité pour constituer un sujet de thèse. L'admission au doctorat sans franchir toutes les étapes de la maîtrise doit finalement être recommandée par le comité de programme et approuvée par le directeur du Service des études supérieures et postdoctorales.

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

comme des personnes diplômées, l'INRS afficherait un taux de réussite après quatre ans de 83,3 % comparativement à 76,2 %.

Tableau 2. Taux de réussite et durée moyenne des études dans les programmes de maîtrise par cohorte d'automne

Automne	Nouveaux inscrits	Diplômés après 4 ans	Taux de diplomation après 4 ans	Diplômés après 6 ans	Taux de diplomation après 6 ans	Durée moyenne des études
2004	70	52	74,3 %	55	78,6 %	2,9
2005	61	43	70,5 %	47	77,1 %	2,9
2006	50	46	92,0 %	46	92,0 %	2,6
2007	62	48	77,4 %	49	79,0 %	2,6
2008	67	46	68,7 %	50	74,6 %	2,6
2009	52	40	76,9 %	40	76,9 %	2,3
2010	41	28	68,3 %	30	73,2 %	2,9
2011	43	34	79,1 %	34	79,1 %	2,6
2012	52	43	82,7 %	44	84,6 %	2,4
2013	37	28	75,7 %	30	81,1 %	2,7
2014	44	34	77,3 %	38	86,4 %	2,7
2015	55	44	81,5 %	n.d.	n.d.	n.d.
2016	43	30	69,8 %	n.d.	n.d.	n.d.
Total	677	516	76,2 %	463	80,0 %	2,7

Le tableau 3 présente les taux de réussite et la durée moyenne des études dans les programmes de doctorat selon les cohortes d'automne. Près des trois quarts (73,8 %) des membres de la communauté étudiante ayant entrepris un programme de doctorat à l'INRS aux trimestres d'automne 2004 à 2012 ont obtenu leur diplôme. La durée moyenne des études pour ces cohortes s'élève à 5,0 ans.

Tableau 3. Taux de réussite et durée moyenne des études dans les programmes de doctorat par cohorte d'automne

Automne	Nouveaux inscrits	Nombre de diplômés après 8 ans	Taux de diplomation après 8 ans	Durée moyenne des études
2004	31	24	77,4 %	5,0
2005	35	24	68,6 %	4,7
2006	37	27	73,0 %	5,2
2007	22	15	68,2 %	4,6
2008	36	30	83,3 %	5,1
2009	37	24	64,9 %	5,0
2010	46	32	69,6 %	4,7
2011	36	26	72,2 %	5,3
2012	37	32	86,5 %	5,0
Total	317	234	73,8 %	5,0

4 Les personnes diplômées de l'INRS

Depuis sa création, l'INRS a décerné 3 510 diplômes, dont 1 286 au cours des dix dernières années (Tableau 4), incluant 695 diplômes de maîtrise (54 %) et 586 diplômes de doctorat (45,6 %). Au cours des cinq dernières années, la part des diplômes de doctorat s'élève à 48 %.

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

En 2020, l'INRS a décerné 153 diplômes. Le nombre moyen de diplômes émis annuellement au cours des neuf années précédentes est de 126.

Tableau 4. Diplômes décernés par l'INRS de 2009 à 2018 selon le type de programme

Année	Maîtrise	Doctorat	Total	% par année
2011	76	41	117	9,1 %
2012	64	41	105	8,2 %
2013	60	48	113	8,8 %
2014	69	54	123	9,6 %
2015	58	62	120	9,3 %
2016	65	60	125	9,7 %
2017	62	71	133	10,3 %
2018	78	76	154	12,0 %
2019	76	67	143	11,1 %
2020	87	66	153	11,9 %
Total	695	586	1 286	100 %
% par type de programme	54,0 %	45,6 %	100 %	--

5 Les mesures prises pour l'encadrement de la communauté étudiante

L'INRS a mis en place une série de mesures pour assurer un encadrement de qualité, dont en particulier un suivi systématique des progrès de l'étudiante ou de l'étudiant dès son inscription jusqu'à la fin de son programme d'études. Puisque le corps professoral de l'INRS se consacre uniquement à la formation aux cycles supérieurs, avec l'exclusivité d'emploi, il peut offrir plus de temps d'encadrement et peut développer un encadrement plus personnalisé dont profitent, outre la population étudiante, les stagiaires de recherche et postdoctoraux.

5.1 Bourses d'études

Tous les membres de la communauté étudiante inscrits à temps complet dans un programme d'études dans les domaines des sciences de la santé, des sciences pures et appliquées reçoivent une bourse afin qu'ils puissent se consacrer entièrement à leur programme d'études et à leurs travaux de recherche. Cette allocation est attribuée pour une période définie selon le niveau d'études (maîtrise ou doctorat). Les personnes inscrites à temps complet dans un programme du secteur des sciences sociales bénéficient également d'un programme compétitif de bourses d'études.

5.2 Choix d'une direction de recherche comme condition d'admission au programme

L'obligation d'avoir une directrice ou un directeur de recherche dès l'admission au programme est l'un des principaux moyens mis en œuvre afin d'assurer à la population étudiante un encadrement de qualité. Cette exigence est d'ailleurs exprimée dans les conditions d'admission aux programmes de maîtrise avec mémoire et de doctorat.

5.3 Désignation d'une personne tutrice dès l'admission au programme d'études

Désigné dès l'admission au programme, la personne tutrice est une ou un membre du corps professoral qui aide chaque membre de la communauté étudiante à établir son programme d'études et qui l'assiste dans les difficultés rencontrées au cours de son programme. Il lui incombe également d'apprécier le travail accompli par l'étudiante ou l'étudiant et d'en aviser, au besoin, la direction du programme. Ce rôle peut aussi être assumé par un comité nommé à cette fin. Dans les programmes d'études comportant un essai, un mémoire ou une thèse, la directrice ou le directeur de recherche assume le rôle de tutorat.

5.4 Programme de mentorat étudiant dès la venue confirmée

Une équipe de mentorat constituée de personnes étudiantes est formée et encadrée pour accompagner les nouveaux membres de la communauté étudiante dans leur intégration à l'INRS et, le cas échéant, dans leur nouveau milieu de vie. Le mentorat permet de répondre aux questions courantes ou informelles, de faciliter les démarches et de favoriser les contacts avec les pairs, les aidant ainsi à mieux entamer leur parcours universitaire.

5.5 Insertion de l'étudiante ou de l'étudiant au sein d'une équipe de recherche dès l'inscription dans le programme

Dès son entrée dans un programme d'études de type « recherche », tout membre de la communauté étudiante est immédiatement intégré dans une équipe de recherche. Tout au long de sa formation, elle ou il est ainsi familiarisé avec la dynamique de la recherche scientifique et associé aux activités de production et de diffusion qui en résultent.

5.6 Évaluation trimestrielle en recherche

L'évaluation trimestrielle des progrès en recherche de chaque membre de la communauté étudiante constitue l'une des principales mesures permettant de favoriser un encadrement de qualité. Cette évaluation est faite par la directrice ou le directeur de recherche en se référant aux objectifs à atteindre et au plan de travail établi avec l'étudiante ou l'étudiant au début de chaque trimestre. Elle est par la suite transmise à la ou au registraire qui l'approuve. Dans l'éventualité de résultats insatisfaisants, des mesures correctives sont identifiées pour le trimestre suivant.

5.7 Formations et ateliers hors programme

Afin de permettre à la communauté étudiante d'acquérir des compétences professionnelles diversifiées et de parfaire son parcours universitaire, le Service des études et de la vie étudiante propose chaque trimestre des activités de perfectionnement qui peuvent prendre différentes formes : école d'été, visite guidée, ateliers, etc. Ces dernières portent sur des thèmes comme l'identité numérique et le réseautage, la gestion de projets, la rédaction anglaise, le droit d'auteur, la créativité et l'innovation, les compétences et les aptitudes en communication ainsi que les démarches d'immigration relatives à la résidence permanente. De plus, des cours de français sont offerts gratuitement aux étudiantes et étudiants internationaux de l'INRS.

5.8 Publication d'outils et de documents

Afin d'aider les membres de la communauté étudiante à cheminer dans leur programme d'études et de recherche à l'INRS, le Service des études et de la vie étudiante a publié les quatre guides suivants :

- le *Guide d'accueil* offrant une vue d'ensemble des informations utiles à leur arrivée et au cours de leur parcours;
- le *Guide de l'étudiant sur l'intégrité en recherche* ayant pour objectif d'expliquer en quoi consistent les diverses notions d'intégrité intellectuelle, afin de clarifier les pratiques éthiques et nécessaires en la matière;
- le *Guide sur les droits d'auteur* donnant un aperçu global de ce que sont le droit d'auteur au Canada et les différents principes régissant leur application; et
- le *Guide de cheminement aux cycles supérieurs* servant les orienter tout au long de leur programme d'études sur les différents processus d'encadrement.

5.9 Mise en place d'un réseau de personnes alliées en santé mentale

Des personnes alliées reçoivent une formation pour apporter une aide appropriée à tout membre de la communauté étudiante qui en exprime le besoin. Jouant les rôles de sentinelles, ces personnes-ressources, agissant sous la supervision de la psychologue de l'INRS, complètent l'offre de services de l'INRS en santé mentale, déployée au cours de la dernière année.

5.10 Mouvement pour un milieu inclusif

En 2021, l'INRS a lancé un mouvement nommé *À l'INRS, toutes les variables sont incluses* qui vise à faire la promotion de la diversité sous toutes ses formes. Les activités entourant ce mouvement ont pour objectif de conscientiser et de susciter des changements concrets pour que toutes les personnes issues de la diversité se sentent pleinement incluses à la communauté INRS. Cela comprend une campagne de promotion et d'auto-identification, des formations, des activités et des outils pour faire évoluer les pratiques et les mentalités.

5.11 Organisation d'événements pour le développement des compétences professionnelles

Le Service des études et de la vie étudiante propose des ateliers visant à favoriser le développement de compétences transversales et faciliter l'insertion professionnelle des membres de la communauté étudiante. Le Service des études et de la vie étudiante est également un partenaire clé dans l'organisation des Journées de la recherche/carrière postdoctorale avec les facultés d'études supérieures et postdoctorales d'universités québécoises qui se sont tenues en mode virtuel du 7 au 10 décembre 2020.

5.12 Réponse institutionnelle à la COVID-19

Face à la pandémie, l'INRS a pris toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la santé et le bien-être de sa communauté, et ce, conformément aux directives de la Direction de la santé publique du Québec. Pour pallier la suspension de la plupart des activités en présence, le Service des études et de la vie étudiante a mis en place un plan de continuité des études permettant aux membres de la communauté étudiante de poursuivre leurs parcours d'études dans les meilleures conditions. Ce plan prévoyait plusieurs mesures d'accommodement comme une flexibilité dans l'application des délais réglementaires, la possibilité de poursuivre les cours, séminaires, examens doctoraux et soutenances à distance. De plus, des modalités souples ont été adoptées pour reporter ou suspendre sans pénalité les activités qui ne pouvaient pas être complétées à distance. Une fois les frontières rouvertes, l'INRS a également mis en place deux mesures importantes pour que chaque personne en quarantaine puisse compter sur une personne en soutien et bénéficier une indemnité compensatoire couvrant les coûts liés à la quarantaine, comme les frais hôteliers obligatoires. Finalement, avec l'aide de sa Fondation, l'INRS a soutenu la communauté étudiante ayant besoin d'un appui financier ponctuel en raison de la pandémie.

5.13 Intégration pédagogique des technologies numériques

La poursuite d'un encadrement de qualité, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, a été notamment possible grâce à la mise à profit de pratiques pédagogiques faisant appel aux technologies numériques. Dès le début de la crise sanitaire, une équipe de professionnels a été constituée pour soutenir le corps professoral dans l'utilisation de celles-ci. Notamment, un environnement numérique d'apprentissage avec l'outil *Moodle* a été implanté et intégré aux activités d'enseignement et d'encadrement. De plus, afin de maintenir un lien de proximité et favoriser les échanges avec et entre les membres de la communauté étudiante, des licences du logiciel de visioconférence *Zoom* ont été fournies à tout le personnel de l'INRS. En somme, en plus du soutien technique offert par le Service des ressources informationnelles pour l'installation et l'utilisation de ces technologies, des formations au sujet des stratégies et considérations pédagogiques ont été proposées aux membres du corps professoral par le Service des études et de la vie étudiante favorisant une intégration pédagogique optimale.

6 Les programmes de recherche

Au cours des dernières années, la recherche universitaire a connu des transformations majeures tant sur le plan de son organisation, de ses modes de financement que des objectifs socioéconomiques et culturels qu'elle poursuit. Ces transformations amènent les universités traditionnelles, c'est-à-dire celles

fondées sur les départements et les facultés disciplinaires, à orienter davantage leurs activités de recherche et de formation sur des enjeux plus stratégiques pour la société qui les finance. Le milieu universitaire se retrouve alors dans un contexte où la recherche multidisciplinaire, souvent freinée par une organisation disciplinaire, prend davantage d'importance.

Dès sa création, l'INRS a été conçu pour s'adresser directement aux enjeux particuliers et parfois complexes de la société québécoise, d'abord en s'inspirant des pratiques de recherche industrielle, gouvernementale et universitaire, puis en s'engageant dans des recherches interdisciplinaires dirigées vers des enjeux stratégiques. L'INRS, avec son organisation interdisciplinaire, repose sur des équipes regroupées dans des centres de recherche thématiques qui se situent dans des régions qui assurent un impact maximal de leurs activités. La recherche et la formation de l'INRS s'inscrivent dans une dynamique de rupture par rapport aux paradigmes établis; les membres de son corps professoral mènent très souvent des travaux dans une approche de recherche-action en partenariat avec l'industrie, les gouvernements et divers organismes. Cette recherche s'appuie sur les grandes infrastructures en place dans chacun des quatre centres de l'INRS. C'est ce qui a permis à l'INRS de devenir un acteur important de la recherche universitaire au Québec.

Chacun des centres de l'INRS adopte un programme scientifique dans lequel il identifie les enjeux sociaux dont il se saisit et les grandes orientations de recherche et de formation en lien avec ceux-ci. Le nouveau programme scientifique institutionnel de l'INRS, bien ancré dans les forces des centres, aura pour but de valoriser et d'accroître celles-ci en présentant des avenues stratégiques de développement et des opportunités de renforcer les synergies, afin de nourrir la mission de l'INRS. Les principaux éléments du programme scientifique de chacun des centres sont résumés ci-après.

6.1 Centre Eau Terre Environnement

Le Centre Eau Terre Environnement de l'INRS (Centre ETE) regroupe notamment des géographes, des physiciens, des ingénieurs, des chimistes, des biologistes, des mathématiciens, des hydrologues, des hydrauliciens, des géologues et des aménagistes. Les membres du corps professoral du centre explorent de nouvelles voies en vue de réduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes. Par ses travaux, le Centre ETE participe au développement durable des ressources terrestres et aquatiques dans le respect de l'environnement. Grâce à leur approche multidisciplinaire et à leur expérience acquise aussi bien sur le terrain qu'en laboratoire, les membres du corps professoral du Centre ETE sont en mesure d'aborder des problématiques complexes, telles que les changements climatiques ou les risques environnementaux reliés à la pollution.

Ses principaux axes de recherche sont :

- observation de la Terre et utilisation de l'intelligence artificielle à des fins environnementales;
- fonctionnement et santé des écosystèmes, services écologiques, résilience et adaptation aux perturbations environnementales anthropiques et application d'outils génomiques;
- modélisation des aléas naturels et de leurs impacts sur la ressource en eau douce et les enjeux côtiers en contexte de changements climatiques;
- technologies environnementales visant le traitement des rejets solides, aqueux et gazeux en contexte d'économie circulaire et de lutte aux changements climatiques;
- découverte et exploitation raisonnée des ressources géologiques.

Les laboratoires de recherche du Centre ETE comprennent un ensemble très complet d'équipements d'analyse, essentiels à la recherche avancée, ainsi que d'importantes capacités de modélisation et de traitement de données. Le Centre ETE dispose aussi d'infrastructures mobiles permettant de réaliser sur le terrain des travaux spécialisés de décontamination environnementale, d'analyse géologique et d'hydrogéologie. Il possède également une station expérimentale située à Sacré-Cœur au Saguenay. Cette station offre aux équipes de recherche du Centre ETE un espace de travail et de formation dans un environnement naturel exceptionnel et comprend un laboratoire pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes.

Le Centre ETE est également doté de laboratoires majeurs (Laboratoires pour l'innovation scientifique et technologique en environnement - LISTE) situés dans le Parc technologique du

Québec métropolitain comprenant notamment des laboratoires de tomodensitométrie, d'assainissement et de décontamination, de bioprocédés, d'électrotechnologies environnementales, de caractérisation des aquifères, de caractérisation des roches ainsi qu'un laboratoire hydraulique environnemental de calibre mondial. La capacité de recherche de l'INRS a été rehaussée de manière significative par la mise en place de ces laboratoires au cours des dernières années. Des efforts devront toutefois être consentis dans les prochaines années, afin notamment d'augmenter la période d'opération du laboratoire hydraulique en recouvrant celui-ci d'une structure permanente lui permettant de fonctionner toute l'année.

6.2 Centre Énergie Matériaux Télécommunications

Le Centre Énergie Matériaux Télécommunications de l'INRS (Centre EMT) est reconnu comme un leader dans le développement d'une recherche de pointe répondant aux besoins de plusieurs secteurs de haute technologie : transport, aérospatial, énergie, instrumentation ultrarapide et imagerie biomédicale. L'essor de ces secteurs est le résultat de la vision de l'INRS qui est de :

- créer une chaîne de valeur tout à fait unique au Québec allant des matériaux aux dispositifs intégrés pour les télécommunications;
- être au service de la recherche, de l'avancement de connaissances et de savoir-faire; ainsi
- qu'à la formation de personnes hautement qualifiées.

Le Centre EMT regroupe des spécialistes en chimie, en électrochimie, en énergie, en physique, en sciences et génie des matériaux, en génie électrique ainsi qu'en informatique. La recherche est thématique et est à caractère fondamental ainsi qu'orientée vers des domaines précis. Les activités des membres du corps professoral du Centre EMT se concentrent autour des thèmes de recherche suivants :

- systèmes de télécommunication millimétriques et THz;
- communication sans fil, optique et immersive (sensorielle);
- nanotechnologies, les matériaux avancés et l'ingénierie des composants;
- photonique et science ultrarapide;
- énergie durable;
- science de la vie et biotechnologie.

Le développement du Centre EMT s'est cristallisé sur le renouvellement des grands axes scientifiques avec la mise en place de moyens humains, un parc de laboratoires équipés d'instruments de recherche de pointe et l'acquisition d'infrastructures majeures et uniques, principalement grâce à l'appui de la Fondation canadienne pour l'Innovation (FCI) et du fonds d'appariement du gouvernement du Québec. Parmi ces infrastructures, mentionnons l'Infrastructure de Nanostructures et de Femtoscience (INF), qui représente un investissement de plus de 60 M\$ provenant en grande partie de trois subventions majeures octroyées depuis 2002 par la FCI et le gouvernement du Québec. Elle regroupe dans un même lieu deux installations complémentaires uniques au Canada. La première est le Laboratoire de Micro et Nanofabrication (LMN), qui permet de sonder et d'exploiter l'infiniment petit, tout en répondant aux besoins de plusieurs secteurs de haute technologie en termes, d'une part, de synthèse de nanomatériaux et, d'autre part, de fabrication de nanostructures pour la réalisation de prototypes de dispositifs. La seconde installation est le Laboratoire de Sources Femtosecondes (ALLS), dont la vocation est de permettre l'exploration de processus physico-chimiques de la matière à l'échelle moléculaire au moyen de sources de lumière femto et attoseconde, tout en offrant une capacité d'innovation dans le domaine de l'instrumentation ultrarapide et de l'imagerie pour le biomédical.

6.3 Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie

Le Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie (Centre AFSB) contribue aux efforts québécois de recherche, de formation et de transfert technologique dans les vastes domaines de la santé et de la biotechnologie. Assurer la santé des individus et leur offrir un milieu de vie sécuritaire et sain est un enjeu de société au cœur des recherches du Centre AFSB. Pour y parvenir, le Centre AFSB préconise une approche systémique permettant de mieux comprendre l'ensemble des déterminants et facteurs qui affectent la santé, soit par des études fondamentales, par le

développement d'approches thérapeutiques et de prévention innovantes ou par l'élaboration d'outils décisionnels ayant des incidences sur la santé.

Les activités de recherche au Centre AFSB visent, d'une part, à comprendre les facteurs qui affectent la santé et, d'autre part, à proposer des solutions préventives ou thérapeutiques novatrices. Comprendre, développer, diagnostiquer, prévenir et traiter diverses pathologies ou infections sont des mots-clés qui résument bien les quatre thématiques du Centre AFSB :

- infections et immunité : étude des interactions hôte-agent pathogène;
- effets des facteurs xénobiotiques et des variations génétiques sur la santé;
- développement d'agents thérapeutiques, prophylactiques et d'outils diagnostiques;
- analyses biosystémiques au service de la santé.

Dans le contexte de ces thématiques, différents agents pathogènes sont étudiés, soit des virus, des bactéries, des champignons et des parasites. Plusieurs chercheuses et chercheurs du Centre AFSB analysent les mécanismes moléculaires et cellulaires liés à leur pathogénicité alors que d'autres tentent de comprendre les phénomènes de résistance aux agents antimicrobiens. En parallèle, d'autres chercheuses et chercheurs du Centre AFSB s'intéressent aux maladies d'origine génétique ou liées à une exposition aux polluants organiques et inorganiques de notre environnement. L'incidence de plusieurs facteurs sur certaines pathologies est aussi examinée d'un point de vue épidémiologique. Enfin, plusieurs membres du corps professoral du Centre AFSB portent leurs intérêts de recherche plutôt sur la santé dans un contexte holistique en considérant certains déterminants comme la qualité de l'eau, des aliments et des sols. Des approches biotechnologiques sont également utilisées par les chercheuses et chercheurs du Centre AFSB, notamment pour développer des outils innovateurs pour la lutte contre les insectes ravageurs ou contre les microorganismes phytopathogènes qui affectent les productions agricoles, pour améliorer la qualité des sols, pour valoriser la biomasse et les résidus agricoles ou enfin pour s'assurer de l'innocuité et de la sécurité des aliments.

Plusieurs plateformes technologiques sont à la disponibilité de la communauté scientifique, académique et industrielle. À cet égard, le Centre AFSB a récemment fait des investissements importants pour la mise à niveau de deux laboratoires permettant de travailler avec des organismes pathogènes de groupe de risque 3, dont certains virus respiratoires, tel le coronavirus SARS-CoV-2. Ces installations uniques permettent de mener des études transversales allant de la cellule à l'animal-hôte.

L'Organisation mondiale de la santé soulève l'importance des problèmes de santé publique causés par le dopage sportif. Le Centre AFSB a l'honneur d'abriter un des quelques laboratoires internationaux accrédités par l'Agence mondiale antidopage; le laboratoire de contrôle du dopage de l'INRS est le seul au pays pouvant effectuer les analyses d'échantillons recueillis dans le cadre de programmes nationaux et internationaux de contrôle du dopage sportif.

Bien que les activités de recherche soient divisées en quatre grandes thématiques, celles-ci sont étroitement liées, s'entrecroisent et s'inscrivent dans un continuum alliant la compréhension de mécanismes fondamentaux à l'élaboration de traitements et d'outils de prédiction. Ceci se traduit notamment par l'étroite collaboration entre les équipes de recherche du Centre AFSB, mais aussi avec les équipes des autres centres de l'INRS qui abordent la santé et les biotechnologies sous des angles complémentaires aux nôtres.

Tous les scientifiques contribuent ensemble à garantir et renforcer l'impact de notre établissement dans la recherche en santé au Québec.

6.4 Centre Urbanisation Culture Société

Au Centre Urbanisation Culture Société (Centre UCS), géographes, sociologues, anthropologues, démographes, politologues, économistes et historiens abordent les enjeux sociaux contemporains par une approche multidisciplinaire qui facilite l'analyse des problématiques sociales concrètes et des plus diversifiées qui caractérisent le monde dans lequel nous vivons. Les membres du corps

Le professorat du Centre UCS s'intéresse aux nouvelles réalités sociales et culturelles émergentes dans la société québécoise. Valorisant l'interdisciplinarité et l'intersectorialité dans ses recherches et ses enseignements, le Centre UCS contribue aux réflexions collectives, favorise la co-construction et la mobilisation des connaissances et assure le transfert des connaissances vers les milieux utilisateurs.

Les enjeux de recherche prioritaires au Centre UCS pour les prochaines années sont :

1. la pluralisation et les reconfigurations des mondes sociaux et culturels;
2. les transformations des milieux de vie en lien avec les enjeux environnementaux;
3. les mutations numériques des savoirs et des pratiques;
4. la construction des inégalités sociales.

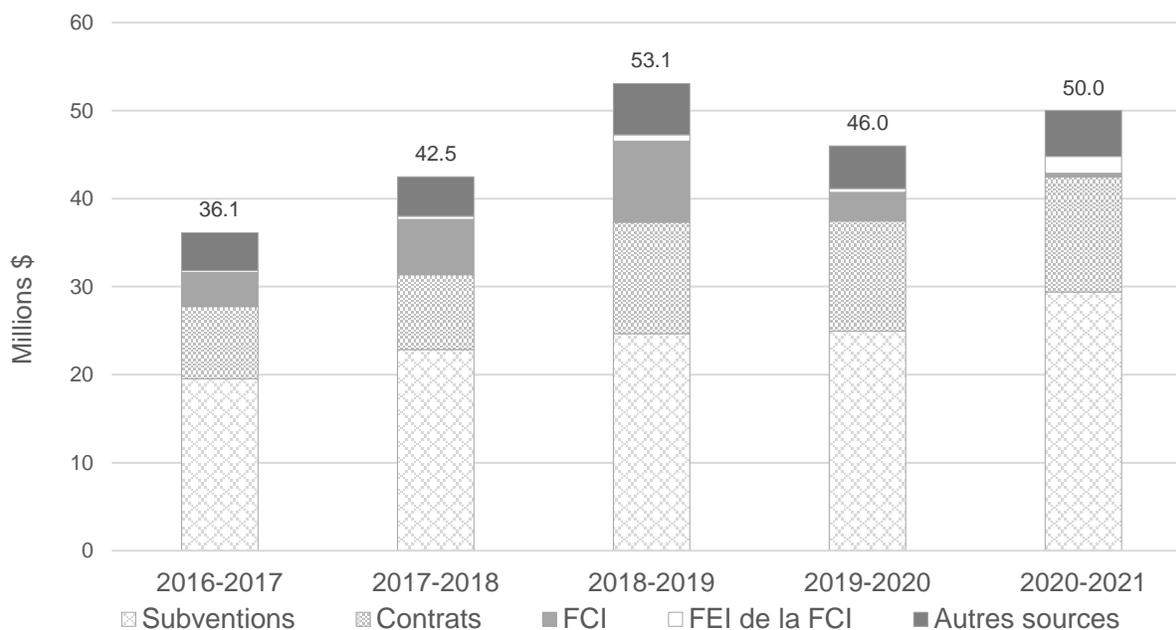
Le Centre UCS mise sur l'innovation, la co-construction des savoirs et l'impact de ses activités scientifiques sur les collectivités afin d'aider le Québec de demain à relever les défis complexes qui l'attendent.

7 La performance en recherche

En 2020-2021, l'INRS comptait 152 membres du corps professoral, dont près du quart a été recruté au cours des cinq dernières années. Ainsi, malgré de nombreux départs à la retraite et l'entrée en fonction de jeunes scientifiques, l'INRS se démarque avec un montant moyen d'octrois de recherche, par membre du corps professoral, près de deux fois et demie plus élevé que la moyenne canadienne, le plaçant au premier rang canadien en intensité de recherche en 2020, démontrant la qualité du recrutement professoral⁵.

Entre 2016-2017 et 2019-2020, les octrois de recherche annuels moyens de l'INRS s'élevaient à 44,4 M\$. En 2020-2021, ils ont atteint 50 M\$, soit 12,6 % de plus que la moyenne des quatre années précédentes (graphique 1 et tableau 5).

Graphique 1. Évolution des revenus externes de recherche de l'INRS



⁵ ReSearch Infosource : <https://researchinfosource.com/top-50-research-universities/2020/list>

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

Tableau 5. Évolution des revenus externes de recherche de l'INRS

Année	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Subventions	19,5	22,8	24,7	25,0	29,4
Contrats	8,2	8,5	12,7	12,5	13,1
FCI/MEES	3,9	6,3	9,2	3,3	0,4
FEI de la FCI	0,2	0,4	0,7	0,5	1,9
Autres sources⁶	4,3	4,5	5,8	4,8	5,2
Total	36,1	42,5	53,1	46,0	50,0

Au cours de la dernière année, les subventions et les contrats de l'INRS ont connu une hausse de 17,8 % et de 4,9 % respectivement par rapport à 2019-2020. Les octrois reçus de la FCI ont quant à eux diminué de près de 3 M\$, tandis que ceux en provenance du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) ont augmenté de 1,4 M\$.

En 2020-2021, 95,5 % des membres du corps professoral de l'INRS disposaient de fonds de recherche. Leur financement médian s'élevait à 213 941 \$, ce qui représente une augmentation de 3,9 % par rapport à l'année précédente et de 23 % par rapport au début de la période (2015-2016).

Tableau 6. Montant médian des octrois de recherche par membre du corps professoral et taux des membres du corps professoral disposant de fonds de recherche

Année	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Montant médian des fonds de recherche disponibles	173 891 \$	155 491 \$	176 406 \$	205 907 \$	213 941 \$
Taux de professeurs.es disposant de fonds de recherche	86,8 %	94,6 %	94,7 %	95,5 %	95,5 %

Du côté de la production scientifique, l'INRS maintient sa position de leader au Canada et au Québec. L'Institut se classe en effet au 4^e rang canadien et au 2^e rang québécois en ce qui a trait à la moyenne des facteurs d'impact relatifs (MFIR)⁷ des publications des membres du corps professoral pour la période 2015-2019⁸. Dans le secteur des sciences naturelles et du génie, l'INRS occupe le 1^{er} rang canadien pour la MFIR et le 3^e rang québécois pour la moyenne des citations relatives (MCR)⁹.

⁶ Parmi les « Autres sources », on compte les fonds en provenance de sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)

⁷ Cet indicateur fournit une mesure de l'impact scientifique des revues dans lesquelles publie un groupe de chercheuses et chercheurs. Chaque revue a un facteur d'impact (FI) qui est calculé annuellement à partir du nombre de citations qu'elle a reçues relativement au nombre de publications qu'elle a produites au cours d'une fenêtre d'observation. La valeur du FI d'une revue est appliquée à chacune des publications qu'elle a produites cette année-là. De façon à tenir compte des différentes pratiques de citations à travers les disciplines (on compte en moyenne plus de citations en recherche biomédicale qu'en mathématique par exemple) le FI de chaque publication est divisé par le FI moyen de sa spécialité disciplinaire, de façon à obtenir un facteur d'impact relatif (FIR). La MFIR d'une institution ou d'un groupe de chercheuses et chercheurs donné est compilée en faisant la moyenne arithmétique des FIR de toutes les publications qu'il a produites. Lorsque la MFIR est supérieure à 1,0, cela signifie que cette institution ou ce groupe de chercheuses et chercheurs obtient une meilleure marque que la moyenne mondiale et lorsqu'elle est inférieure à 1,0, il publie dans des revues qui ne sont pas citées aussi souvent que la moyenne mondiale. La MFIR de l'INRS pour la période 2015 à 2019 s'élève à 1,32. Source : Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec.

⁸ Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec.

⁹ Cet indicateur est fondé sur le nombre de citations reçues par chacune des publications individuelles durant une certaine période (fenêtre d'observation) suivant leur date de parution. Le nombre de citations reçues par chaque publication est normalisé En

Durant cette même période, le nombre de publications scientifiques produites par le corps professoral de l'INRS a augmenté de 31 %, comparativement à 16 % pour l'ensemble des universités québécoises et 18 % pour l'ensemble des universités canadiennes¹⁰. Soulignons par ailleurs que l'INRS a produit 3,7 % des publications scientifiques des établissements universitaires québécois entre 2015 et 2019 alors que son corps professoral représentait seulement 1,5 % du corps professoral total des universités québécoises¹¹.

Toujours au chapitre des publications scientifiques, le taux de collaboration internationale de l'INRS, soit la proportion des publications réalisées en collaboration internationale dans l'ensemble des publications de l'établissement, s'élève à 58 %, ce qui le situe au 3^e rang québécois.

fonction du nombre moyen de citations reçues par toutes les publications parues la même année dans la même spécialité, prenant ainsi en compte le fait que les pratiques de citation sont différentes d'une spécialité à l'autre. La MCR d'une institution ou d'un groupe de chercheuses ou chercheurs donné est compilée en faisant la moyenne arithmétique des CR de toutes les publications qu'il a produites. Lorsque la MCR est supérieure à 1,0, cela signifie que la publication ou le groupe de publications est davantage cité que la moyenne mondiale de sa spécialité et, lorsqu'il est inférieur à 1,0, qu'il n'est pas cité aussi fréquemment que la moyenne mondiale. Source : Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec.

¹⁰ Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec.

¹¹ Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec, et SYSPER.

8 Le Plan stratégique 2019-2024

En 2019, l'INRS a adopté son *Plan stratégique 2019-2024*. Pour bien comprendre la portée de ce plan, ses ambitions et ses objectifs, il faut tenir compte de la nature particulière de l'INRS, qui a été institué par le gouvernement du Québec afin de favoriser la recherche partenariale et l'interdisciplinarité dirigée vers des créneaux spécifiques et stratégiques pour le développement de la société québécoise.

Le *Plan stratégique 2019-2024* réaffirme le souhait de l'INRS de contribuer encore davantage, par l'enseignement et la recherche fondamentale et appliquée, au développement économique, social et culturel du Québec. Pour ce faire, l'INRS se tourne résolument vers l'avenir avec l'ambition de croître afin de pouvoir se saisir d'enjeux stratégiques supplémentaires. S'appuyant sur sa position de leader en recherche au Québec, l'INRS s'est vu accorder de nouveaux mandats liés aux enjeux sociétaux émergents, permettant de renforcer sa capacité de formation et de recherche intersectorielles dans ses créneaux d'excellence.

8.1 Les orientations stratégiques

Contribuer, rassembler, rayonner

Le *Plan stratégique 2019-2024* s'appuie sur trois orientations phares autour desquelles les actions de l'INRS s'articuleront au cours des prochaines années.

8.1.1 Contribuer

Orientation stratégique : Accroître la capacité de recherche de l'INRS et répondre davantage aux enjeux sociétaux émergents.

Depuis 50 ans, l'INRS démontre sa grande pertinence comme catalyseur de recherche et d'innovation dans des secteurs jugés hautement stratégiques pour le développement économique, social et culturel du Québec. L'INRS a ainsi contribué, entre autres, à la planification hydrologique des barrages de la Baie-James, à l'élaboration de la politique familiale québécoise qui a mené à la création du réseau des centres de la petite enfance, au développement de la Cité de la Biotech, à Laval, ainsi qu'à la naissance du pôle montréalais en reconnaissance de la parole, précurseur du secteur névralgique de l'intelligence artificielle.

Sur la base de ces succès historiques et de sa position de leader canadien en intensité de recherche, l'INRS veut assumer davantage de mandats de recherche liés aux enjeux sociétaux émergents et renforcer sa capacité de formation et de recherche intersectorielle. Dans ses secteurs d'excellence, l'INRS a l'ambition de devenir un acteur incontournable, que ce soit pour les futurs leaders scientifiques ou les partenaires de recherche. La poursuite de cette orientation stratégique implique une augmentation de la capacité de recherche qui passe par l'accroissement des ressources humaines, matérielles et financières.

En lien avec cette orientation stratégique, l'INRS s'est fixé quatre objectifs pour concrétiser sa vision :

Multiplier les partenariats de recherche.

Afin d'étendre son influence régionale et développer, renforcer et multiplier ses partenariats de recherche, l'INRS est à mettre en œuvre des unités mixtes de recherche (UMR) au sein desquelles œuvreront des membres du corps professoral de l'INRS et de ses partenaires universitaires. Au cours de la prochaine année, l'INRS finalisera

l'embauche des quinze nouveaux membres du corps professoral qui se joindront à ces UMR afin de renforcer leur capacité de recherche dans des domaines où les besoins sont clairement exprimés au Québec : les études autochtones, les déterminants de la santé durable, le numérique en appui au développement, les matériaux avancés pour la transition énergétique et la cybersécurité. En misant sur l'action concertée entre l'INRS, l'UQAT, l'UQAC, l'UQAR, l'UQTR, l'UQO et celles de partenaires privés et publics, les UMR favoriseront l'innovation ainsi que l'accessibilité aux études et à la recherche scientifique sur tout le territoire québécois. Par ailleurs, l'INRS multiplie les initiatives visant à augmenter tant le nombre de partenaires de recherche que les revenus provenant de la recherche partenariale. Parmi ces initiatives, mentionnons le projet de Chaire en gestion durable des eaux, la collaboration au projet de zone d'activité économique écoresponsable de la Ville de Mirabel et le projet de Centre d'excellence en traitement et valorisation des eaux pour la Zone d'innovation InnoVitam.

Ajouter au moins un secteur de formation et de recherche portant sur des enjeux stratégiques émergents pour la société québécoise.

D'ici 2024, l'INRS souhaite se doter d'un nouveau pôle d'excellence en recherche qui œuvrera dans un secteur stratégique émergent, conformément à la mission que lui a attribuée le gouvernement du Québec. Compte tenu des préoccupations importantes au Québec dans les différents domaines pour lesquels l'INRS s'est vu octroyer des UMR, l'Institut cherchera les ressources additionnelles auprès du gouvernement du Québec et des partenaires du milieu pour développer un pôle d'excellence qui pourrait prendre racine dans l'une de ces UMR.

Favoriser les initiatives de recherche collaboratives et les synergies internes.

Les quatre centres de recherche de l'INRS regroupent des scientifiques de haut niveau œuvrant dans différentes disciplines. Dans le cadre de son Plan stratégique, l'INRS entend tirer encore davantage profit de l'interdisciplinarité de la recherche menée dans chacun de ses centres en mettant en place des regroupements de recherche intersectoriels impliquant plus d'un centre. Au cours de la dernière année, l'INRS a créé deux regroupements de recherche intercentre et souhaite en ajouter trois autres d'ici 2024. Ces regroupements de recherche intersectoriels pourront orienter leurs travaux sur de nouveaux enjeux en tirant profit des expertises déjà présentes à l'INRS. Au cours des prochaines années, l'INRS entend également continuer à supporter les membres de son corps professoral qui souhaitent collaborer dans des projets de recherche portant sur des problématiques intersectorielles ciblées en lien avec le programme scientifique institutionnel en organisant notamment des activités de maillage intercentre.

Accroître la capacité de mobilisation et de transfert des connaissances.

L'énoncé de mission de l'INRS précise que « l'Institut doit, de façon particulière, orienter ses activités vers le développement économique, social et culturel du Québec, *tout en assurant le transfert des connaissances et des technologies dans l'ensemble des secteurs où il œuvre* ». La mobilisation et le transfert des connaissances ont toujours été au cœur des préoccupations de l'INRS et de nombreux efforts y ont été consentis. L'INRS souhaite aujourd'hui maximiser sa capacité de transfert et de mobilisation des connaissances dans les différents secteurs où il œuvre. À cet effet, l'INRS a mis sur pied le Bureau des partenariats et de la valorisation (BPV) ayant pour mandat de promouvoir et de développer des activités de recherche menées en collaboration avec des partenaires des milieux des affaires, gouvernementaux et communautaires. Le BPV soutient également la mobilisation et la cocréation de connaissances et favorise l'accès et l'utilisation des résultats de la recherche. L'INRS souhaite doter le BPV d'un plan d'action au cours de l'année 2021-2022.

8.1.2 Rassembler

Orientation stratégique : Former à l'INRS une communauté interdisciplinaire, unie et collaborative.

Pour se développer et contribuer à la société québécoise, l'INRS compte sur les membres de sa communauté étudiante, de son corps professoral et son personnel qui œuvrent dans chacun de ses centres de recherche et des UMR répartis sur le territoire québécois, pour se rassembler et former une communauté unie et dynamique, où chaque personne se sent respectée et valorisée dans son travail. L'interdisciplinarité, l'inclusion et la collégialité sont des moteurs de créativité et de découverte, et constituent les assises d'une identité INRS forte.

L'INRS s'est fixé trois objectifs ambitieux en lien avec cette orientation stratégique :

Intensifier le sentiment d'appartenance à l'INRS de toute sa communauté.

L'INRS met graduellement en place une série de mesures rassembleuses visant à intensifier le sentiment d'appartenance des membres de sa communauté. Dans le contexte particulier de la COVID-19, qui impose à une partie de la communauté INRS de travailler à distance, l'Institut offre un ensemble d'outils et d'équipements à tous ses membres.

Par ailleurs, un guide d'accompagnement a été offert aux nouveaux membres de la communauté étudiante provenant de l'international dans le contexte de la crise sanitaire. Un programme spécial d'allocations visant à couvrir les frais de quarantaine a également été mis en place, de même que les services d'une personne en soutien. Au cours de la prochaine année, l'INRS entend mener différentes actions visant à intensifier le sentiment d'appartenance de tous les membres de sa communauté. L'Institut souhaite notamment mettre en œuvre une directive officielle sur le mentorat étudiant, assurer un accompagnement renforcé lors des démarches d'immigration des membres de sa communauté étudiante provenant de l'international, développer un programme d'activités d'intégration des nouveaux membres du corps professoral et développer une offre de service d'encadrement au cheminement de carrière.

Offrir à l'INRS un milieu de vie stimulant, créatif et ouvert.

Diverses actions contribuant à bonifier le milieu de vie ont été entreprises. Des comités institutionnels ayant pour mission de réaliser des activités répondant aux besoins de toute la communauté (membres de la communauté étudiante, du corps professoral et du personnel) ont été mis sur pied l'an dernier et ont amorcé leurs travaux. Ces comités, dont les plans d'action visent à rendre le milieu de vie encore plus stimulant, créatif et ouvert, doivent ajuster leur stratégie aux nouveaux défis qu'impose la situation actuelle. L'INRS a également offert des formations aux membres du personnel et aux personnes en situation de gestion (corps professoral et gestionnaires) afin d'encourager la mobilisation et faciliter la gestion des effectifs travaillant à distance ou en mode hybride. Un plan santé et mieux-être a été élaboré pour la prochaine année et prévoit des activités permettant d'améliorer la santé psychologique et physique de la communauté INRS. Une formation sur la gestion du changement sera offerte aux gestionnaires ainsi qu'une formation aux membres du corps professoral pour les aider à détecter les signes avant-coureurs d'une personne en difficulté. L'INRS souhaite également améliorer l'accès à l'information pour la communauté étudiante en optimisant les canaux de communication utilisés et en identifiant des moyens de mieux faire connaître les services offerts par le Service des études et de la vie étudiante.

Promouvoir à l'INRS un milieu de vie équitable, diversifié et inclusif.

Notre société s'attend à ce que ses établissements universitaires soient des institutions ouvertes et exemptes de discrimination et d'exclusion. Le succès de l'INRS à obtenir les appuis fédéraux et provinciaux pour sa mission dépendra de sa capacité à se montrer à la

hauteur des attentes en ce qui concerne l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). L'ensemble du monde universitaire canadien est engagé depuis déjà quelques années à se doter de mécanismes pour contrer les biais systémiques et inconscients des processus d'embauche. L'INRS entend entreprendre différentes actions auprès de sa communauté au cours de la prochaine année afin de promouvoir un milieu de vie équitable, diversifié et inclusif, dont la production de capsules vidéo dans le cadre de la stratégie de lutte à l'homophobie et à la transphobie, la mise en œuvre des plans d'action EDI et de développement durable, la rédaction inclusive des documents normatifs ainsi que des ateliers de formation sur la rédaction inclusive.

Par ailleurs, l'INRS est le premier établissement universitaire au Québec à offrir, à sa communauté étudiante et à son personnel sous octroi, un programme de soutien financier pour responsabilités parentales liées à une naissance ou à une adoption. Ce programme novateur, lancé le 1^{er} mars 2021, est proposé dans le cadre d'un projet pilote qui s'échelonne jusqu'au 28 février 2022. Il s'inscrit dans la volonté de l'INRS d'offrir à sa population étudiante et à son personnel de recherche, tout comme à l'ensemble de sa communauté, un milieu de vie équitable, diversifié et inclusif.

8.1.3 Rayonner

Orientation stratégique : Renforcer la renommée de l'INRS.

Pour contribuer pleinement au développement de notre société par la formation, la recherche et l'innovation, il est primordial que l'INRS soit mieux connu, non seulement dans la communauté scientifique, mais aussi auprès des décideurs politiques, dans les milieux d'affaires, communautaires et associatifs, de même qu'auprès des citoyennes et citoyens en général. Par sa performance en recherche et sa contribution à la société, l'INRS souhaite devenir une source de fierté pour les Québécoises et les Québécois.

Dans le cadre de cette orientation stratégique, l'INRS s'est donné cinq objectifs :

Développer et promouvoir une image unique de l'INRS.

Dans la perspective d'être connu et reconnu par ses différentes parties prenantes, l'INRS complétera le déploiement de sa nouvelle identité visuelle unifiée, dans l'ensemble de ses campus et sur toutes ses plateformes. La rentrée 2020 a été l'occasion de la mise en ligne d'un site Web unique, adapté aux plateformes mobiles, et conçu pour donner une meilleure visibilité à la formation offerte, aux découvertes, de même qu'aux infrastructures de pointe de l'établissement.

Contribuer de manière plus soutenue aux débats publics.

L'INRS souhaite renforcer ses liens avec les personnes élues et l'administration publique, notamment en participant à des commissions parlementaires dans ses champs d'expertise et en appuyant certains ministères et organismes publics dans leurs activités de recherche. L'INRS entend également participer à des événements publics et à des forums de grande envergure (Chambre de commerce, CORIM, ACFAS, etc.), soutenir ses membres du corps professoral dans l'élaboration de plans de mobilisation des connaissances et participer à des émissions à grande portée et à des émissions de vulgarisation scientifique.

Faire connaître davantage l'offre de formation distinctive et les succès de la communauté étudiante de l'INRS.

L'INRS mettra en œuvre une série d'actions visant à faire connaître son offre de formation unique qui se distingue notamment par l'intégration de chaque membre de la communauté étudiante dans une équipe de recherche interdisciplinaire, une approche qui se traduit par la qualité et l'importance de la production scientifique de sa communauté. Outre la mise en ligne du site Web axé sur les études et la recherche, l'INRS intensifiera la promotion de son offre de formation, appuiera des initiatives grand public pour stimuler l'intérêt pour la recherche scientifique chez les jeunes et mettra en œuvre un plan de promotion numérique axé sur le recrutement étudiant.

Mettre en valeur nos créneaux d'excellence, l'expertise du corps professoral et la qualité des infrastructures de recherche.

L'INRS entend consacrer des efforts soutenus de mise en valeur de ses créneaux d'excellence, de l'expertise de son corps professoral et de la qualité de ses infrastructures de recherche. Au cours des prochaines années, l'INRS conviera la communauté d'affaires à des événements de réseautage autour de ses expertises et de son offre en matière d'infrastructures de recherche. L'Institut souhaite également répertorier et promouvoir l'impact sociétal de la recherche menée en son sein auprès des partenaires d'affaires, communautaires et gouvernementaux et participer à des événements publics visant à promouvoir ses créneaux d'excellence.

Faire de chaque membre de l'INRS une ambassadrice ou un ambassadeur dans son milieu.

L'INRS mettra en œuvre une série d'actions visant à mobiliser sa communauté pour faire rayonner ses succès et la portée de sa production scientifique, de l'interne vers l'externe. En ce sens, l'INRS élaborera et mettra en œuvre un nouveau plan de communication interne qui tient compte des réalités organisationnelles particulières liées à la pandémie de la COVID-19. De plus, l'INRS offrira une formation visant à accroître les compétences de son personnel et de sa communauté étudiante sur les médias sociaux, dans une perspective de rayonnement.

9 Actions en lien avec les orientations de la nouvelle Politique québécoise de financement des universités

9.1 Orientation 1 : L'accessibilité et la réussite

Les nombreuses mesures mises en place à l'INRS afin d'offrir un encadrement étudiant de qualité présentées à la section 5 témoignent de l'importance qu'accorde l'INRS à la réussite de sa communauté étudiante. Si l'INRS a déployé autant d'efforts dans l'élaboration de mesures visant à offrir un encadrement de qualité ainsi que les meilleures conditions d'études possibles, c'est qu'il est convaincu que celles-ci contribuent directement à leur réussite. L'INRS entend adopter de nouvelles pratiques qui contribueront encore davantage à l'accès au diplôme et à la réussite étudiante. Par ailleurs, l'INRS a participé activement au chantier ministériel sur la réussite étudiante et espère que des actions concrètes ayant un impact tangible émaneront de ce chantier.

Qu'ils soient originaires du Québec, du Canada ou de l'étranger, les membres de la communauté étudiante de l'INRS sont admissibles, selon leur domaine d'études, aux programmes de bourses offerts à l'INRS, à savoir :

- le programme pour les personnes inscrites dans un programme d'études des secteurs de la santé et des sciences pures et appliquées; ou

- le programme pour les personnes inscrites dans un programme d'études du secteur des sciences sociales.

Ces programmes favorisent l'accessibilité aux études supérieures et permettent à tous les membres de la communauté étudiante inscrits à temps complet dans l'un de ces programmes d'études de recevoir une bourse pour qu'elles ou ils se consacrent entièrement à leurs études et à leurs travaux de recherche. Cette allocation est attribuée pour une période définie selon le niveau d'études (maîtrise ou doctorat).

9.2 Orientation 2 : Les besoins de la société et l'ouverture sur le monde

L'INRS est le seul établissement universitaire québécois dont la mission exige qu'il oriente ses activités vers le développement économique, social et culturel du Québec. En adoptant son *Plan stratégique 2019-2024*, l'INRS a voulu réaffirmer l'importance qu'il accorde à cette sa mission et clamer haut et fort son désir de se saisir d'enjeux stratégiques émergents pour le Québec.

La multiplication des partenariats de recherche constitue l'un des objectifs clés du *Plan stratégique 2019-2024* de l'INRS. En proposant la création d'UMR au sein du réseau de l'Université du Québec, l'INRS souhaitait renforcer et consolider ses nombreux partenariats de recherche tant avec des partenaires universitaires que ceux des ministères et du secteur privé. Ces nouvelles UMR, que l'INRS et les établissements partenaires du réseau de l'Université du Québec mettent actuellement en œuvre, répondront encore davantage aux besoins sociaux, économiques et culturels de la société, et ce, à la grandeur du Québec.

Dans un contexte où l'internationalisation de la formation et de la recherche universitaires s'accroît, l'INRS mise sur son ouverture à l'international. Près des deux tiers de la population étudiante de l'INRS, stagiaires de recherche et stagiaires postdoctoraux, proviennent de l'international. Leur présence à l'INRS permet aux étudiantes et étudiants du Québec et aux membres du corps professoral de profiter du contact avec l'autre et de s'exposer à des perspectives différentes. Autant pour la formation que pour la recherche, l'ouverture sur le monde est bénéfique, voire essentielle. C'est dans la qualité de la formation et de la recherche ainsi que dans l'efficacité des transferts de savoirs et de savoir-faire que la valeur ajoutée de l'internationalisation d'un établissement universitaire se constate. L'évolution du contexte d'internationalisation autant de la formation que de la recherche universitaire pose constamment de nouveaux défis. Le contexte actuel de la pandémie mondiale de COVID-19 en est un bon exemple. Afin de faire face à ces différents défis, l'INRS s'est doté d'une stratégie à l'international qui vient appuyer les priorités du plan stratégique et de son programme scientifique. En lien avec ces priorités, les relations internationales ont pour objet d'accroître la capacité de recherche et de formation de l'INRS.

Par ailleurs, en offrant gratuitement des cours de français à la communauté étudiante internationale inscrite et ne maîtrisant pas le français, l'INRS cherche à les outiller le mieux possible afin de favoriser leur réussite et leur insertion socioprofessionnelle.

L'INRS désire également contribuer à l'ouverture sur le monde en favorisant les séjours à l'international des membres de la communauté étudiante dans le cadre de leurs études. Au cours des dernières années, l'INRS a développé un modèle innovant de formations bilingues en partenariat avec des universités françaises, islandaises et marocaines. Ces formations permettent aux étudiantes et étudiants de passer une année dans une université partenaire pour y suivre une partie de leur formation. Axées sur la recherche, ces formations favorisent également le développement et le renforcement des collaborations entre les scientifiques qui co-encadrent les étudiantes et étudiants. Dans le contexte actuel de la pandémie, l'INRS développe des outils additionnels afin d'appuyer encore davantage les membres de la communauté étudiante inscrits dans ces formations impliquant de la mobilité.

9.3 Orientation 3 : La recherche et la création

Aujourd'hui, l'INRS est l'un des acteurs importants de la recherche universitaire au Québec et possède une expertise reconnue dans des secteurs stratégiques qui représentent des enjeux majeurs pour notre société.

Dans le cadre de son *Plan stratégique 2019-2024*, l'Institut a choisi de faire de l'accroissement de sa capacité de recherche l'une de ses trois grandes orientations stratégiques. Pour y arriver, l'INRS s'est fixé des objectifs ambitieux tels que l'ajout d'un secteur de formation et de recherche portant sur des enjeux stratégiques émergents pour la société québécoise, la multiplication des partenariats de recherche et le renforcement des initiatives de recherche collaborative. L'atteinte de ses objectifs se traduit déjà par la création d'unités mixtes de recherche (UMR) et la mise sur pied de regroupements de recherche intersectoriels. Par ailleurs, l'INRS souhaite que ces développements puissent se traduire, au terme de son plan stratégique, par la création d'un nouveau pôle d'excellence en recherche et formation.

Les membres du corps professoral de l'INRS font de la recherche dirigée, tant fondamentale qu'appliquée. Plusieurs mènent des travaux dans un contexte de recherche-action en partenariat avec l'industrie ou les gouvernements. Le transfert des connaissances et des technologies dans l'ensemble des secteurs où il œuvre est une composante essentielle de la mission de l'INRS. De par ses façons de faire de la recherche, l'INRS possède des expertises en matière de valorisation des résultats qui s'inscrivent d'abord dans le transfert direct des savoirs et des savoir-faire aux partenaires. L'objectif premier des activités entourant la mobilisation et la valorisation des connaissances est de rendre accessibles aux utilisateurs potentiels les technologies, les inventions et les résultats de la recherche développés à l'INRS. Le deuxième objectif est de catalyser et de dynamiser les liens existants entre l'INRS et les utilisateurs et d'en créer des nouveaux. Pour ce faire, l'INRS a procédé à la mise sur pied du Bureau des partenariats et de la valorisation et il consolide actuellement ses effectifs au Service à la recherche. Le Bureau des partenariats et de la valorisation, de concert avec les intervenants institutionnels, élaborera une politique de valorisation de la recherche ainsi qu'un plan d'action opérationnel.

9.4 Orientation 4 : La performance des universités et l'efficience du système

L'INRS est un établissement très performant en matière de formation et de recherche. Son classement au premier rang canadien en matière d'intensité de recherche en fait foi. La création des UMR, en collaboration avec des établissements universitaires du réseau de l'UQ, cadre parfaitement avec la volonté du MEES d'accroître la synergie entre les établissements d'enseignement universitaire. Ces UMR, composées de membres du corps professoral de l'établissement partenaire et de l'INRS, seront délocalisées afin d'accroître la capacité de recherche et de formation dans la région d'accueil. Concrètement, une masse critique de chercheuses et de chercheurs de haut niveau, attachés à deux établissements distincts, profiteront des expertises de chacun en travaillant dans une même équipe dans un laboratoire équipé en vue de faire progresser les connaissances et de former la relève scientifique dans une niche d'expertise commune.

Par ailleurs, l'INRS contribue à la synergie entre les établissements d'enseignement universitaire relativement au déploiement de la formation sur le territoire québécois par l'offre de sept programmes conjoints. L'INRS travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau programme en études culturelles qui sera offert conjointement avec l'Université du Québec à Montréal et développera de nouvelles offres de formation dans le cadre de ses cinq UMR.

Concernant l'efficience du système, rappelons qu'un travail important a été accompli au cours des dernières années afin d'assurer une saine gouvernance à l'INRS. Ainsi, l'INRS peut compter sur diverses instances aux responsabilités bien établies. Possédant des profils de compétences et d'expériences répondant aux besoins de l'INRS, les membres du conseil

d'administration, dont les deux tiers proviennent de l'externe, sont appelés à se prononcer sur toutes les questions importantes concernant l'organisation et l'administration de l'INRS, notamment en matière de réglementation et de planification. L'administration courante des affaires à caractère institutionnel est assurée par le comité de direction, alors que la commission des études et de la recherche joue principalement un rôle-conseil en matière d'enseignement et de recherche auprès du conseil d'administration. Suivant les meilleures pratiques de saine gouvernance, le conseil d'administration s'est également doté de trois comités-conseils : le comité d'audit, le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines, formés exclusivement de membres externes.

1.1 Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur (Règle budgétaire 2.1.13)



Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur

Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur

Reddition de comptes

Cette reddition de comptes est exigée en vertu de l'article 12 de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (ci-après « la Loi »).

Ce formulaire de reddition de comptes couvre la période s'étalant du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Au même titre que les établissements d'enseignement, le Ministère est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et doit veiller à la confidentialité des renseignements qui lui sont transmis, dans les limites permises par la Loi. Les renseignements reçus dans le cadre de cette reddition de comptes seront traités conformément à la Loi.

Veillez sélectionner votre établissement :

Institut national de la recherche scientifique

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

Bloc 1 : Comité permanent

Quels sont les groupes représentés au sein du comité permanent de votre établissement?

Membres	Nombre en date du 31 août 2021
Communauté étudiante	3
Personnel dirigeant	1
Personnel enseignant	4
Ressources spécialisées	2
Autres groupes représentant les membres du personnel	0
Sièges réservés pour les personnes victimes	0
Sièges réservés pour les groupes les plus vulnérables	0

Membres

Membres	Cadre
Nombre en date du 31 août 2021	1
Membres	personne désignée par le Secrétariat général
Nombre en date du 31 août 2021	1
Membres	personne désignée par le syndicat
Nombre en date du 31 août 2021	1
Membres	personne désignée par le service aux étudiants
Nombre en date du 31 août 2021	1
Membres	personne désignée par le service des affaires professorales
Nombre en date du 31 août 2021	1
Nombre total en date du 31 août 2021 :	15

Le cas échéant, expliquez les défis rencontrés ou les raisons pour lesquelles vous n'avez pas été en mesure de vous conformer à la Loi :

Nous considérons les membres étudiants comme faisant partie des groupes plus vulnérables puisqu'il s'agit d'étudiantes étrangères.

Entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021, à combien de reprises s'est réuni le comité permanent de votre établissement?	3
---	---

Bloc 2 : Révision de la politique

Est-ce que la politique de votre établissement a été mise à jour entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021?	Oui
--	-----

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

Veillez indiquer la date de l'adoption de cette nouvelle version : 21-04-21 00:00

Nous vous rappelons qu'en vertu de la Loi, la politique de votre établissement doit être transmise au ministère, par l'entremise de l'adresse contrelaviolence@mes.gouv.qc.ca, dès qu'une modification lui est apportée ou qu'une version révisée est adoptée après consultation.

Bloc 3 : Visibilité et accessibilité de la politique

L'article 10 de la Loi stipule que chaque établissement d'enseignement visé doit s'assurer que sa politique est facilement accessible et portée à la connaissance de chaque étudiante et chaque étudiant au moment de son admission et au début de chaque session.

En date du 31 août 2021, quels sont les moyens mis en place pour assurer la visibilité et l'accessibilité de la politique dans votre établissement?	Diffusion sur le site web, Diffusion sur les réseaux sociaux, Diffusion sur l'intranet, les portails, Diffusion par courriel, Mention durant des activités organisées par l'établissement d'enseignement ou un de ses membres, Mention durant les activités de sensibilisation et les formations obligatoires
Préciser :	
Quels ont été les moyens mis en place pour assurer la visibilité et l'accessibilité des services (guichet unique) dans votre établissement?	Par la politique institutionnelle, Diffusion sur le site web, Diffusion sur l'intranet, les portails, Diffusion par courriel, Mention durant des activités organisées par l'établissement d'enseignement ou un de ses membres, Affiches, dépliants ou autres outils de communication
Préciser :	
Le cas échéant, expliquez les défis rencontrés ou les raisons pour lesquelles vous n'avez pas été en mesure de vous conformer à la Loi :	

Bloc 4 : Personne responsable de l'application de la politique institutionnelle

Identifier la personne responsable de l'application de la politique institutionnelle de votre établissement :

Nom :	Luc-Alain Giraldeau
Fonction :	Directeur général
Numéro de téléphone :	418-654-2507
Poste :	
Adresse courriel :	luc-alain.giraldeau@inrs.ca

Bloc 5 : Mesures de prévention et de sensibilisation et formations mises en oeuvre

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

Avez-vous mis en place des mesures de prévention et de sensibilisation dans le cadre de la mise en œuvre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021?	Oui
Avez-vous mis en place des activités de formation dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021?	Oui
Parmi l'ensemble de la population étudiante visée par une activité de formation obligatoire entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021, à combien estimez-vous la proportion d'entre elle à l'avoir complétée?	75 à 100%
Parmi l'ensemble des dirigeants, des membres du personnel, des représentants de leurs associations et syndicats respectifs et des représentants des associations étudiantes, à combien estimez-vous la proportion d'entre eux à avoir complété une activité de formation obligatoire entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021?	75 à 100%

Mesures de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de sensibilisation
Format	Conférences
Précisez :	
Durée :	1 heure 3 activités conférences différentes
Principales populations visées	Toute la communauté de notre établissement d'enseignement
Précisez :	
Personnes rejointes	100 à 500 personnes
Évaluation	Non

Type	Activité de formation
Format	Formation en ligne
Précisez :	
Durée :	30 minutes
Principales populations visées	Communauté étudiante de 2e cycle universitaire, Communauté étudiante de 3e cycle universitaire, Représentants et représentantes des associations étudiantes, Représentants et représentantes des syndicats, Organismes et organisatrices des activités d'accueil, Personnel enseignant, Personnel non enseignant, Cadres ou personnel dirigeant
Précisez :	
Personnes rejointes	Plus de 1000 personnes
Évaluation	Non

Nombre de mesures saisies :	2
-----------------------------	---

Le cas échéant, expliquez les défis rencontrés ou les raisons pour lesquelles vous n'avez pas été en mesure de vous conformer à la Loi :

Bloc 6 : Mesures de sécurité mises en place

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

Avez-vous des mesures de sécurité mises en place dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement?	Non
Est-ce que certaines de ces mesures de sécurité dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement ont été mises en place entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021?	
Quelles sont les mesures de sécurité mises en place dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021, y compris les ajustements aux infrastructures pour rendre les lieux sécuritaires?	
Préciser	

Le cas échéant, expliquez les défis rencontrés ou les raisons pour lesquelles vous n'avez pas été en mesure de vous conformer à la Loi :

Aucune demande particulière démontrant des endroits moins sécuritaires

Bloc 7 : Plaintes et signalements reçus

Nombre de plaintes et de signalements déposées par des membres du personnel ou de la communauté étudiante entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021 et leur délai de traitement ainsi que les interventions effectuées et la nature des sanctions appliquées.

a) Signalements

Signalement : Un signalement consiste en une divulgation d'informations qui ne constitue pas une plainte administrative, mais qui vise à signaler ou à dénoncer à l'établissement d'enseignement une situation susceptible de mener à des actions de sa part.

À noter qu'aux fins de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, le terme « signalement » doit être compris comme synonyme du terme « dévoilement », plus communément employé dans la pratique et l'intervention.

Nombre de signalements en matière de violences à caractère sexuel reçus :	0
Nombre de signalements en matière de violences à caractère sexuel en cours de traitement :	0
Nombre de signalements en matière de violences à caractère sexuel traités :	0
Délai moyen pour le suivi donné aux personnes ayant effectué un signalement, avec ou sans plainte (jours) :	
Délai minimal (jours) :	
Délai maximal (jours) :	
Nombre de dossiers pour lesquels le délai de suivi a excédé 7 jours :	
Nombre de signalements ayant mené à des actions ou des interventions :	
Veuillez cocher la nature des actions ou des interventions appliquées à la suite des signalements reçus.	

Autres, veuillez préciser :
Veuillez préciser les mesures d'accommodement :
Autres mesures d'accommodement, veuillez préciser :

b) Plaintes

Plainte : Une plainte est une démarche formelle de la victime visant à dénoncer officiellement une situation de violence à caractère sexuel à un établissement d'enseignement. Une plainte administrative vise à faire reconnaître l'existence d'une situation d'inconduite ou de harcèlement sexuel et à sanctionner la personne mise en cause.

Nombre de plaintes en matière de violences à caractère sexuel reçues :	0
Nombre de plaintes en matière de violences à caractère sexuel en cours de traitement :	0
Nombre de plaintes en matière de violences à caractère sexuel traitées :	0
Délai de traitement moyen d'une plainte (jours) :	
Délai minimal (jours) :	
Délai maximal (jours) :	
Nombre de dossiers pour lesquels le délai de traitement a excédé 90 jours :	
Nombre de plaintes non recevables en vertu de la politique institutionnelle de votre établissement :	
Nombre de plaintes recevables en vertu de la politique institutionnelle de votre établissement :	
Nombre de plaintes jugées non fondées :	
Nombre de plaintes jugées fondées :	
Nombre de plaintes ayant mené à une sanction :	0
Veuillez cocher la nature des sanctions qui ont été appliquées à la suite des plaintes. Veuillez compléter la liste en précisant les autres actions absentes.	
Précisez :	

C) Code de conduite

Code de conduite : Rappel que la politique doit inclure un code de conduite prévoyant les règles qu'une personne, ayant une relation pédagogique ou d'autorité avec un étudiant, doit respecter si elle entretient des liens intimes tels qu'amoureux ou sexuels avec celui-ci.

Ce code de conduite doit comprendre un encadrement ayant pour objectif d'éviter toute situation où pourraient coexister ces liens et relations lorsqu'une telle situation risque de nuire à l'objectivité et à l'impartialité requises dans la relation ou de favoriser l'abus de pouvoir ou la violence à caractère sexuel.

Nombre de situations traitées en vertu du code de conduite de votre établissement :	0
Quelle est la nature des mesures prises pour assurer l'objectivité ou l'impartialité des relations concernées?	
Le cas échéant, expliquez les défis rencontrés ou les raisons pour lesquelles vous n'avez pas été en mesure de vous conformer à la Loi :	

Bloc 8 : Mise en oeuvre de la politique (facultatif)

Est-ce que votre établissement a fait face à des difficultés particulières dans la mise en oeuvre de sa politique pendant la dernière année?	Non
Ces difficultés étaient de quel ordre?	

Bloc 9 : Renseignements supplémentaires (facultatif)

Renseignements supplémentaires :	
----------------------------------	--

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

Dépenses VACS

L'enveloppe octroyée par le Ministère en 2020-2021 pour la stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur a été utilisée par l'INRS comme suit :

INRS

Dépenses estimées dans le cadre de la stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur en 2020-2021

30% du temps d'une conseillère en ressources humaines (incluant avantages sociaux)	37 685 \$
8% du temps d'une conseillère juridique (incluant avantages sociaux)	10 311 \$
Frais de traduction	2 604 \$
Ligne téléphonique CAVAC	1 814 \$
Formation en lien avec les VACS	1 213 \$
Autres frais en lien avec les formations VACS	595 \$
Frais de publicité	1 020 \$
Total	<u>55 242 \$</u>
Allocation MEES 20-21	40 000 \$

1.2 Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire (Règle 2.1.16).

Contexte institutionnel

Les cours d'un programme dans lequel une étudiante ou un étudiant est admis peuvent donner lieu à une reconnaissance d'acquis selon les modalités prévues au *Règlement sur les études supérieures de l'INRS* (Règlement 2).

Modalités d'information

Outre le Règlement 2 qui contient une section dédiée à la reconnaissance d'acquis, aucun autre dispositif d'information spécifique n'est employé pour faire connaître la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) auprès de la population étudiante, si ce n'est le bouche-à-oreille et l'information que peuvent en donner chaque direction de programme, direction de recherche ou les secrétaires aux affaires étudiantes.

Processus organisationnels

Le processus de la RAC concerne essentiellement les demandes de changement de version de programme, les cheminements bidiplômants et les cours en autorisation d'études hors établissement. Dans une moindre mesure, des reconnaissances d'acquis sont autorisées lors de l'abandon du doctorat et de la poursuite d'études à la maîtrise (admission à la maîtrise/art. 9.7.2 ou de réadmission à la maîtrise/art. 9.7.4). Une demande de RAC peut également être acheminée dans le cadre d'une entente de cotutelle. Dans ce cas, un processus de négociation est entamé avec l'établissement partenaire pour trouver une solution conforme aux règles de chacun des établissements. Ce processus est géré au cas par cas et il est plutôt rare qu'une entente de cotutelle inclue des dispositions relatives à la RAC.

Toute demande de RAC est soumise à la direction du programme, laquelle achemine le dossier de tout membre de la communauté étudiante au comité de programme qui l'évalue et la fait redescendre à la direction de programme qui rend sa décision et en informe la registraire. Les acquis découlant de l'expérience de travail qui n'ont pas déjà fait l'objet d'une attestation par un établissement d'enseignement reconnu sont admissibles à la démarche de RAC (art. 9.9.3).

Pratiques d'évaluation

Outre les pièces et documents exigés (plans de cours, relevés de notes, CV, etc.), il n'y a pas d'instruments ou d'outils privilégiés pour l'analyse des dossiers RAC.

Gestion des données

Les données en matière de RAC sont disponibles, mais demandent un traitement et une analyse approfondis. Le responsable en RAC de l'établissement estime qu'il y a près de vingt demandes de RAC par année. La RAC extrascolaire est somme toute inexistante (deux à ce jour), ce qui s'explique par la nature des programmes d'études aux cycles supérieurs basés sur la recherche scientifique.

1.3 Allocations spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique en Éducation et en enseignement supérieur (Règle budgétaire 2.1.19)

En 2020-2021, l'INRS a continué de soutenir sa communauté professorale et étudiante dans la transition vers l'enseignement à distance. Il a également mis l'accent sur la sécurité informatique et la préparation pour le déploiement de la plateforme de collaboration Microsoft 365 à l'automne 2021.

En sus des sommes investies par l'INRS dans le domaine du numérique, la ventilation des montants utilisés pour chacun des volets du Plan d'action numérique, sur l'enveloppe de 120 500 \$ versée à l'INRS, se détaille ainsi :

Volet 1 Formation continue du personnel : 10 000 \$

Un technopédagogue, embauché à temps partiel par l'INRS en 2019-2020, a continué de soutenir le corps professoral, notamment en élaborant en 2020-2021 des formations accessibles sur le Web pour bien exploiter les technologies numériques en contexte pédagogique. Celles-ci ont été suivies par de nombreux membres du corps professoral, favorisant ainsi l'apprentissage des membres de la communauté étudiante.

De même, le personnel informatique a également suivi plusieurs formations pour aider la communauté INRS dans la transition numérique.

Volet 2 Maximisation du rôle des conseillers pédagogiques

Acteur incontournable pour une intégration réussie du numérique à l'INRS, le soutien du technopédagogue auprès de la communauté s'est intensifié, alors qu'un contrat à temps complet lui a été confirmé en 2020-2021, pour répondre aux besoins sans cesse croissants. Aucun montant inscrit pour ce volet, le salaire du technopédagogue ayant été déclaré à la règle 2.1.28.

Volet 3 Acquisition et développement de ressources éducatives numériques : 20 000 \$

Ayant mis en place une plateforme d'apprentissage numérique (Moodle) et développé de nombreux contenus, l'INRS a poursuivi ses efforts de développement afin d'enrichir les fonctionnalités et le contenu de cette plateforme utilisée par plusieurs membres du corps professoral. En 2020-2021, l'INRS a fourni des licences Zoom gratuitement à l'ensemble de sa communauté pour permettre l'enseignement direct ou le travail de groupes.

Volet 4 Soutien aux usagers : 30 000 \$

L'INRS offre une gamme élargie de services mutualisés à l'intention de ses quatre centres et reposant sur une utilisation omniprésente des ressources informationnelles. Pour assurer le support aux usagers, l'INRS compte sur plus de dix ressources techniques en informatique, et a mis en place un système de billetterie pour répondre aux différentes demandes de la communauté. Considérant les besoins grandissants, l'INRS a embauché un technicien supplémentaire en 2020-2021. L'INRS a également fait l'acquisition de plateforme d'enseignement auprès d'entreprises privées pour offrir des formations spécifiques. Ainsi, à la suite de tests internes d'hameçonnage, l'INRS a fait l'acquisition d'un module de formation pour sensibiliser les usagers aux dangers et aux pièges de l'hameçonnage.

Volet 5 Renforcement de la sécurité de l'information : 51 000 \$

En plus des tests d'hameçonnage mentionnés précédemment, l'INRS a procédé à un audit de la sécurité ainsi qu'à des tests d'intrusion, comme prescrit par le MEES. Les résultats de l'audit ont démontré des avancées dans la sécurité informatique à l'INRS, mais aussi le besoin de mieux documenter les processus opérationnels en place. Pour appuyer le professionnel en sécurité informatique, l'INRS a procédé à l'embauche d'un technicien en sécurité informatique, le dégageant ainsi de certaines tâches techniques, pour procéder à la rédaction des processus. De même, l'année 2020-2021 a été une année de consolidation par la mise en service d'un système de détection des vulnérabilités.

Volet 6 Projets d'innovation liés aux technologies numériques : 9 500 \$

Le volet de l'enseignement numérique est nouveau pour l'INRS qui, avant la pandémie, n'offrait aucun cours par visioconférence ni en mode hybride. Grâce aux ajouts de ressources, les membres du corps professoral se sont rapidement adaptés à ces nouveaux modes d'enseignement à distance et l'INRS a assisté à l'émergence de groupes de discussion et d'échanges. Un de ces

groupes a d'ailleurs fait l'acquisition de licences Microsoft 365 pour structurer des formations et créer des équipes collaboratives.

1.4 Soutien aux initiatives avec les entreprises privées (Règle budgétaire 2.1.25.3)

L'INRS a planifié subvenir à un projet majeur de préindustrialisation de ses fermenteurs afin d'être en mesure de fournir les ressources pour les traitements de déchets en biofabrication de plastique avec des entreprises. Ce projet devrait également être financé par Développement économique Canada.

Le projet a pris du retard et les investissements prévus n'ont pas eu lieu. Au cours de la prochaine année, l'INRS soutiendra d'autres initiatives en remplacement de ce qui ne peut être investi dans le projet mentionné précédemment.

1.5 Réussite à l'enseignement supérieur et relance économique du Québec (Règle budgétaire 2.1.28)

L'INRS s'est vu octroyer un montant de 341 900 \$ pour l'année universitaire 2020-2021. De ce montant, 118 992 \$ ont été dépensés au 30 avril 2021 selon la répartition suivante :

- 15 316 \$ pour l'achat de licences Zoom (pour l'enseignement à distance);
- 10 303 \$ pour l'achat de portables à la communauté étudiante afin suivre les cours à distance;
- 34 244 \$ pour le salaire du technopédagogue à temps plein afin de développer de nouvelles formules pédagogiques et d'adapter la formation;
- 58 157 \$ pour le salaire d'un professionnel en sécurité informatique afin de mettre en place un environnement sécuritaire pour le déploiement de l'enseignement en ligne;
- 972 \$ pour l'achat de nouveaux logiciels (Adobe Captivate, Elementor Pro, Neve Pro) afin d'outiller le technopédagogue.

1.6 Créneaux d'expertise - Attirer les étudiantes et étudiants de l'international dans les programmes de 2^e cycle en génie et les retenir (Règle budgétaire 2.1.31.3)

L'INRS a utilisé cette subvention afin de soutenir deux activités différentes. La première (41 872 \$) consiste en l'embauche d'une aide en partenariats et valorisation afin d'appuyer le corps professoral dans la conclusion de contrats de recherche avec des partenaires du domaine du génie au Centre Énergie Matériaux Télécommunication. Ces partenariats permettent d'apporter une expertise précieuse à de petites entreprises en développement dans les secteurs de l'optique, des nouveaux matériaux ainsi que des communications et détections quantiques, des domaines de pointe pour l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, un montant de 8 479 \$ a été investi dans un salon étudiant virtuel afin d'attirer des étudiantes et étudiants de l'international en maîtrise et doctorat en génie, le recrutement international étant essentiel dans ce domaine pour pallier le manque de main-d'œuvre dans ce secteur. De plus, l'INRS ayant un fort taux de diplomation et de rétention de ses étudiantes et étudiants provenant de l'étranger, les actions posées visent à hausser cette population étudiante et à les retenir pour assurer la formation de personnel hautement qualifié.

1.7 Bourses pour la persévérance des étudiantes et étudiants éprouvant des difficultés académiques (Règle budgétaire 2.1.33)

L'INRS n'a pu offrir ces bourses avant le 30 avril 2021 puisqu'une des conditions d'admissibilité du programme du MEES exigeait notamment la réussite du trimestre d'hiver 2021, n'ayant été confirmée, pour certaines et certains, qu'à la fin de l'été 2021. Il en est de même pour la

REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

réinscription au trimestre d'été ou d'automne, alors que certaines des personnes lauréates ont bénéficié d'une absence autorisée durant l'été.

Ainsi, quatre membres de la communauté étudiante ont reçu les deux versements prévus au programme, soit une somme totale de 1200 \$ chacun. Voici le détail :

Nom de l'étudiante ou de l'étudiant	Montant versé (2 versements)	Programme d'études
Marie-Michèle Guay-Vincent	1 200 \$	Maîtrise en virologie et immunologie
Antoine Zita Ondo	1 200 \$	Maîtrise en sciences de l'eau
Karima Bessai	1 200 \$	Maîtrise en études urbaines (stage de recherche)
Kemgang Nguenevit	1 200 \$	Maîtrise professionnelle en sciences de l'eau

GRILLE DES INDICATEURS 2020-2021 DE L'INRS

Pour accéder au fichier de la grille des indicateurs de l'INRS 2020-2021, veuillez cliquer sur la trombone, à gauche de l'écran. La grille des indicateurs est reproduites dans les pages suivantes.



Grille-Indicateurs-
INRS.xlsx

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique

Date :

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)

	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021*		
Étudiant															
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	EEETP	343,98	365,93	378,00	414,87	413,41	382,20	385,05	436,00	461,62	475,21	523,74	454,73	EEETP 2020-2021: Données définitives provenant du système PRISME (UQ) * Données provisoires. L'INRS n'offre pas de programmes de 1er cycle.
2	EEETP au 1er cycle	EEETP	n.a.	n.a.											
3	EEETP au 2e cycle	EEETP	151,17	136,83	137,47	150,11	145,41	131,53	144,94	163,73	160,47	170,67	161,64	154,72	
4	EEETP au 3e cycle	EEETP	192,82	229,09	240,53	264,76	268,00	250,68	240,11	272,27	301,15	304,54	362,10	300,02	
5	Effectif étudiant total	n	545	537	542	595	581	570	603	667	690	699	797	744	
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	n.a.	n.a.											
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	n.a.	n.a.											
8	Effectif étudiant au 1er cycle	%	n.a.	n.a.											
9	Effectif étudiant au 2e cycle	n	246	223	206	220	202	192	212	237	243	255	249	259	
10	Effectif étudiant au 2e cycle	%	45,14%	41,53%	38,01%	36,97%	34,77%	33,68%	35,16%	35,53%	35,22%	36,48%	31,24%	34,81%	
11	Effectif étudiant au 3e cycle	n	299	314	336	375	379	378	391	430	447	444	548	485	
12	Effectif étudiant au 3e cycle	%	54,86%	58,47%	61,99%	63,03%	65,23%	66,32%	64,84%	64,47%	64,78%	63,52%	68,76%	65,19%	
13	Effectif étudiant international	n	176	197	227	272	273	273	323	384	426	447	524	464	
14	Effectif étudiant international	%	32,29%	36,69%	41,88%	45,71%	46,99%	47,89%	53,57%	57,57%	61,74%	63,95%	65,75%	62,37%	
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	5	5	6	6	6	5	7	7	9	6	9	4	
16	Stagiaires postdoctoraux	n	81	89	95	78	66	55	79	102	97	118	49	82	
17	Résidents en médecine	n	n.a.	n.a.											
Enseignants-chercheurs															
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	3	5	6	12	6	4	7	7	
19	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	1	4	5	11	3	1	4	7	
20	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	1	1	1	3	3	3	0	
Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de															
21	l'année universitaire	n	n.d.	n.d.	n.d.	149	151	147	146	151	145	147	151	152	
22	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	115	115	110	108	114	107	106	110	113	
23	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	34	36	37	38	37	38	41	41	39	
Nombre de chargés de cours de l'année universitaire															
24	Hommes	n	n.a.	n.a.											
25	Femmes	n	n.a.	n.a.											
26	Nombre moyen de cours par professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	1,5	1,5	1,6	1,6	1,7	1,9	2,0	2,1	2,0	
27	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	n.a.	n.a.											
28	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	n.a.	n.a.											
29	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	4,0	3,8	3,9	4,1	4,4	4,8	4,8	5,3	4,9	
30	Ratio EEETP / professeur	EEETP/n	n.d.	n.d.	n.d.	2,8	2,7	2,6	2,6	2,9	3,2	3,2	3,5	3,0	
31	Cours donnés par les professeurs	%	n.d.	n.d.	n.d.	93,3%	92,3%	91,0%	94,4%	93,0%	93,8%	93,9%	94,7%	96,1%	
32	Cours donnés par les chargés de cours	%	n.a.	n.a.											
33	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	n.d.	n.d.	n.d.	6,7%	7,7%	9,0%	5,6%	7,0%	6,2%	6,1%	5,3%	3,9%	

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique

Date :

Page 1 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)

	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021P	
Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire														
35 Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	115	115	110	108	114	107	106	110	113	
36 Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	9	26	27	34	32	30	30	30	
37 Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	64	66	29	29	28	26	26	29	29	
38 Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	19	35	32	33	32	33	35	36	
39 Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
40 Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
41 Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	21	20	17	17	16	14	14	14	16	
42 Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
43 Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
44 Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	
45 Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	3	3	3	3	3	2	2	
46 Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	34	36	37	38	37	38	41	41	39	
47 Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	7	13	13	14	14	14	12	12	
48 Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	9	5	5	4	5	6	6	5	
49 Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
50 Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
51 Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
52 Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	14	15	16	15	15	17	18	17	
53 Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
54 Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
55 Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	0	0	0	0	0	0	0	
56 Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	1	1	1	1	1	1	2	2	
57 Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	149	151	147	146	151	145	147	151	152	
58 Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	16	16	39	40	48	46	44	42	42	
59 Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	74	75	34	34	32	31	32	35	34	
60 Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	23	22	38	35	36	35	36	38	39	
61 Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
62 Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
63 Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	33	34	32	33	31	29	31	32	33	
64 Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
65 Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
66 Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	0	0	0	0	0	0	0	
67 Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	1	4	4	4	4	4	4	4	

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique

Date :

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, durant l'année universitaire)

		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021P
Chargés de cours selon le secteur disciplinaire prépondérant														
68	Hommes	n	n.a.											
69	Sciences de la santé	n	n.a.											
70	Sciences pures	n	n.a.											
71	Sciences appliquées	n	n.a.											
72	Arts	n	n.a.											
73	Lettres	n	n.a.											
74	Sciences humaines	n	n.a.											
75	Éducation	n	n.a.											
76	Droit	n	n.a.											
77	Administration	n	n.a.											
78	Autres	n	n.a.											
79	Femmes	n	n.a.											
80	Sciences de la santé	n	n.a.											
81	Sciences pures	n	n.a.											
82	Sciences appliquées	n	n.a.											
83	Arts	n	n.a.											
84	Lettres	n	n.a.											
85	Sciences humaines	n	n.a.											
86	Éducation	n	n.a.											
87	Droit	n	n.a.											
88	Administration	n	n.a.											
89	Autres	n	n.a.											
90	Total	n	n.a.											
91	Sciences de la santé	n	n.a.											
92	Sciences pures	n	n.a.											
93	Sciences appliquées	n	n.a.											
94	Arts	n	n.a.											
95	Lettres	n	n.a.											
96	Sciences humaines	n	n.a.											
97	Éducation	n	n.a.											
98	Droit	n	n.a.											
99	Administration	n	n.a.											
100	Autres	n	n.a.											

n.d. Données non disponibles
n.a. Données non applicables

^P Les données sur le personnel pour l'année 2020-2021 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune validation détaillée dans le cadre de l'enquête SYSPER, celle-ci étant encore en production à ce jour. Les mêmes paramètres ont toutefois été appliqués aux données préliminaires de 2020-2021, de façon à pouvoir transmettre une donnée comparable pour l'année la plus récente.

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique

Date :

Page 1 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Notes méthodologiques

1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2019-2020, septembre 2021.
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2020-2021, septembre 2021.

2. Changement dans la sélection du personnel

Comparativement aux années antérieures, les données sur le personnel ne comptabilisent que les individus qui occupaient un emploi à temps plein au 1er octobre de chaque année et ce, sans égard au statut d'emploi, conformément aux nouvelles directives de la grille. Ce changement dans la méthode de calcul ne fournit donc qu'un portrait partiel des effectifs universitaires et ne permet plus la distinction entre le personnel régulier et non régulier.

À noter également qu'à la page 1, la direction académique est maintenant comptabilisée dans la catégorie des professeurs-chercheurs, alors qu'à la page 4, elle est considérée comme du personnel de direction. Ces nouvelles façons de faire ont été explicitées par le MES et le BCI à l'onglet "Définitions".

3. Attribution des secteurs disciplinaires

La répartition des professeurs-chercheurs (et de la direction académique) par famille disciplinaire produite initialement par le BCI a dû être complètement revue en raison d'écart importants dans la classification des disciplines. La "Table de conversion" présentée au dernier onglet du présent fichier n'était pas respectée, fournissant un état des lieux erroné par rapport à la classification attendue et notamment face à la répartition des données étudiantes.

Afin de corriger la situation, le siège social UO a appliqué la même méthodologie de base que le BCI, en utilisant d'abord la discipline rattachée au département lorsque celle-ci était unique. Si le département était conjoint (ex. "Mathématiques et informatique" ou "Arts et lettres"), c'est le code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER qui a été retenu. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi à l'onglet "Table de conversion". Les individus apparaissant dans la discipline « Autres » sont des professeurs dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels, ou font partie de la direction académique (décanats).

4. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique

Date :

Page 2 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

1er cycle - Baccalauréat		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
101	Hommes	n												
102	Sciences de la santé	n												
103	Sciences pures	n												
104	Sciences appliquées	n												
105	Arts	n												
106	Lettres	n												
107	Sciences humaines	n												
108	Éducation	n												
109	Droit	n												
110	Administration	n												
111	Autres	n												
112	Femmes	n												
113	Sciences de la santé	n												
114	Sciences pures	n												
115	Sciences appliquées	n												
116	Arts	n												
117	Lettres	n												
118	Sciences humaines	n												
119	Éducation	n												
120	Droit	n												
121	Administration	n												
122	Autres	n												
123	Total	n												
124	Sciences de la santé	n												
125	Sciences pures	n												
126	Sciences appliquées	n												
127	Arts	n												
128	Lettres	n												
129	Sciences humaines	n												
130	Éducation	n												
131	Droit	n												
132	Administration	n												
133	Autres	n												

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
1er cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
134	Hommes	n												
135	Sciences de la santé	n												
136	Sciences pures	n												
137	Sciences appliquées	n												
138	Arts	n												
139	Lettres	n												
140	Sciences humaines	n												
141	Éducation	n												
142	Droit	n												
143	Administration	n												
144	Autres	n												
145	Femmes	n												
146	Sciences de la santé	n												
147	Sciences pures	n												
148	Sciences appliquées	n												
149	Arts	n												
150	Lettres	n												
151	Sciences humaines	n												
152	Éducation	n												
153	Droit	n												
154	Administration	n												
155	Autres	n												
156	Total	n												
157	Sciences de la santé	n												
158	Sciences pures	n												
159	Sciences appliquées	n												
160	Arts	n												
161	Lettres	n												
162	Sciences humaines	n												
163	Éducation	n												
164	Droit	n												
165	Administration	n												
166	Autres	n												

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
2e cycle - Maîtrise		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021*
167	Hommes	n	110	107	90	88	76	77	102	98	109	117	114	109
168	Sciences de la santé	n	13	16	11	8	7	11	14	15	14	15	15	12
169	Sciences pures	n	59	57	58	51	44	37	49	52	58	66	70	73
170	Sciences appliquées	n	12	10	9	14	14	15	18	14	16	14	7	2
171	Arts	n												
172	Lettres	n												
173	Sciences humaines	n	26	24	12	15	11	14	21	17	21	22	22	19
174	Éducation	n												
175	Droit	n												
176	Administration	n												
177	Autres	n												3
178	Femmes	n	125	105	97	121	113	110	100	116	111	119	111	139
179	Sciences de la santé	n	25	23	15	17	18	17	11	18	25	25	18	16
180	Sciences pures	n	50	47	49	57	59	52	48	61	59	58	63	82
181	Sciences appliquées	n	6	2	1	3	1	3	8	6	5	8	5	5
182	Arts	n												
183	Lettres	n												
184	Sciences humaines	n	44	33	32	44	35	38	33	31	22	28	25	32
185	Éducation	n												
186	Droit	n												
187	Administration	n												
188	Autres	n												4
189	Total	n	235	212	187	209	189	187	202	214	220	236	225	248
190	Sciences de la santé	n	38	39	26	25	25	28	25	33	39	40	33	28
191	Sciences pures	n	109	104	107	108	103	89	97	113	117	124	133	155
192	Sciences appliquées	n	18	12	10	17	15	18	26	20	21	22	12	7
193	Arts	n												
194	Lettres	n												
195	Sciences humaines	n	70	57	44	59	46	52	54	48	43	50	47	51
196	Éducation	n												
197	Droit	n												
198	Administration	n												
199	Autres	n												7

* Données provisoires

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
2e cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
200	Hommes	n	8	4	5	7	7	1	4	5	5	11	7	8
201	Sciences de la santé	n												
202	Sciences pures	n												
203	Sciences appliquées	n							1	1				
204	Arts	n												
205	Lettres	n												
206	Sciences humaines	n					1	1						
207	Éducation	n												
208	Droit	n												
209	Administration	n												
210	Autres	n	8	4	5	7	6		3	4	5	11	7	8
211	Femmes	n	3	7	14	4	6	4	6	18	18	8	17	3
212	Sciences de la santé	n												
213	Sciences pures	n												
214	Sciences appliquées	n							1				2	
215	Arts	n												
216	Lettres	n												
217	Sciences humaines	n					1	4	4	1	1	1		1
218	Éducation	n												
219	Droit	n												
220	Administration	n												
221	Autres	n	3	7	14	4	5		1	17	17	7	15	2
222	Total	n	11	11	19	11	13	5	10	23	23	19	24	11
223	Sciences de la santé	n												
224	Sciences pures	n												
225	Sciences appliquées	n							2	1			2	
226	Arts	n												
227	Lettres	n												
228	Sciences humaines	n					2	5	4	1	1	1		1
229	Éducation	n												
230	Droit	n												
231	Administration	n												
232	Autres	n	11	11	19	11	11		4	21	22	18	22	10

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
3e cycle - Doctorat		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
233	Hommes	n	170	182	188	197	218	224	224	229	243	235	248	235
234	Sciences de la santé	n	12	9	13	13	15	15	15	12	17	16	13	16
235	Sciences pures	n	104	124	129	136	142	147	149	161	165	159	168	157
236	Sciences appliquées	n	32	28	27	30	41	40	39	38	43	41	42	39
237	Arts	n												
238	Lettres	n												
239	Sciences humaines	n	22	21	19	18	20	22	21	18	18	19	25	23
240	Éducation	n												
241	Droit	n												
242	Administration	n												
243	Autres	n												
244	Femmes	n	126	123	133	148	143	153	164	169	174	192	197	198
245	Sciences de la santé	n	19	16	18	20	18	12	14	8	10	8	11	12
246	Sciences pures	n	74	80	93	108	100	113	121	132	130	141	145	138
247	Sciences appliquées	n	9	8	7	5	11	15	13	9	12	16	16	15
248	Arts	n												
249	Lettres	n												
250	Sciences humaines	n	24	19	15	15	14	13	16	20	22	27	25	31
251	Éducation	n												
252	Droit	n												
253	Administration	n												
254	Autres	n												2
255	Total	n	296	305	321	345	361	377	388	398	417	427	445	433
256	Sciences de la santé	n	31	25	31	33	33	27	29	20	27	24	24	28
257	Sciences pures	n	178	204	222	244	242	260	270	293	295	300	313	295
258	Sciences appliquées	n	41	36	34	35	52	55	52	47	55	57	58	54
259	Arts	n												
260	Lettres	n												
261	Sciences humaines	n	46	40	34	33	34	35	37	38	40	46	50	54
262	Éducation	n												
263	Droit	n												
264	Administration	n												
265	Autres	n												2

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
3e cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
266	Hommes	n		4	9	18	10	1	2	15	13	5	76	32
267	Sciences de la santé	n												
268	Sciences pures	n												
269	Sciences appliquées	n												
270	Arts	n												
271	Lettres	n												
272	Sciences humaines	n												
273	Éducation	n												
274	Droit	n												
275	Administration	n												
276	Autres	n		4	9	18	10	1	2	15	13	5	76	32
277	Femmes	n	3	5	6	12	8		1	17	17	12	27	20
278	Sciences de la santé	n												
279	Sciences pures	n												
280	Sciences appliquées	n												
281	Arts	n												
282	Lettres	n												
283	Sciences humaines	n												
284	Éducation	n												
285	Droit	n												
286	Administration	n												
287	Autres	n	3	5	6	12	8		1	17	17	12	27	20
288	Total	n	3	9	15	30	18	1	3	32	30	17	103	52
289	Sciences de la santé	n												
290	Sciences pures	n												
291	Sciences appliquées	n												
292	Arts	n												
293	Lettres	n												
294	Sciences humaines	n												
295	Éducation	n												
296	Droit	n												
297	Administration	n												
298	Autres	n	3	9	15	30	18	1	3	32	30	17	103	52

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
Total (grades)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
299	Hommes	280	289	278	285	294	301	326	327	352	352	362	344	
300	Sciences de la santé	n	25	25	24	21	22	26	29	27	31	31	28	28
301	Sciences pures	n	163	181	187	187	186	184	198	213	223	225	238	230
302	Sciences appliquées	n	44	38	36	44	55	55	57	52	59	55	49	41
303	Arts	n												
304	Lettres	n												
305	Sciences humaines	n	48	45	31	33	31	36	42	35	39	41	47	42
306	Éducation	n												
307	Droit	n												
308	Administration	n												
309	Autres	n												3
310	Femmes	n	251	228	230	269	256	263	264	285	285	311	308	337
311	Sciences de la santé	n	44	39	33	37	36	29	25	26	35	33	29	28
312	Sciences pures	n	124	127	142	165	159	165	169	193	189	199	208	220
313	Sciences appliquées	n	15	10	8	8	12	18	21	15	17	24	21	20
314	Arts	n												
315	Lettres	n												
316	Sciences humaines	n	68	52	47	59	49	51	49	51	44	55	50	63
317	Éducation	n												
318	Droit	n												
319	Administration	n												
320	Autres	n												6
321	Total	n	531	517	508	554	550	564	590	612	637	663	670	681
322	Sciences de la santé	n	69	64	57	58	58	55	54	53	66	64	57	56
323	Sciences pures	n	287	308	329	352	345	349	367	406	412	424	446	450
324	Sciences appliquées	n	59	48	44	52	67	73	78	67	76	79	70	61
325	Arts	n												
326	Lettres	n												
327	Sciences humaines	n	116	97	78	92	80	87	91	86	83	96	97	105
328	Éducation	n												
329	Droit	n												
330	Administration	n												
331	Autres	n												9

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
Total (autres sanctions)		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
332	Hommes	n	8	8	14	25	17	2	6	20	18	16	83	40
333	Sciences de la santé	n												
334	Sciences pures	n												
335	Sciences appliquées	n							1	1				
336	Arts	n												
337	Lettres	n												
338	Sciences humaines	n					1	1						
339	Éducation	n												
340	Droit	n												
341	Administration	n												
342	Autres	n	8	8	14	25	16	1	5	19	18	16	83	40
343	Femmes	n	6	12	20	16	14	4	7	35	35	20	44	23
344	Sciences de la santé	n												
345	Sciences pures	n												
346	Sciences appliquées	n							1				2	
347	Arts	n												
348	Lettres	n												
349	Sciences humaines	n					1	4	4	1	1	1		1
350	Éducation	n												
351	Droit	n												
352	Administration	n												
353	Autres	n	6	12	20	16	13		2	34	34	19	42	22
354	Total	n	14	20	34	41	31	6	13	55	53	36	127	63
355	Sciences de la santé	n												
356	Sciences pures	n												
357	Sciences appliquées	n							2	1			2	
358	Arts	n												
359	Lettres	n												
360	Sciences humaines	n					2	5	4	1	1	1		1
361	Éducation	n												
362	Droit	n												
363	Administration	n												
364	Autres	n	14	20	34	41	29	1	7	53	52	35	125	62

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
Total (toutes les sanctions)		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
365	Hommes	n	288	297	292	310	311	303	332	347	370	368	445	384
366	Sciences de la santé	n	25	25	24	21	22	26	29	27	31	31	28	28
367	Sciences pures	n	163	181	187	187	186	184	198	213	223	225	238	230
368	Sciences appliquées	n	44	38	36	44	55	55	58	53	59	55	49	41
369	Arts	n												
370	Lettres	n												
371	Sciences humaines	n	48	45	31	33	32	37	42	35	39	41	47	42
372	Éducation	n												
373	Droit	n												
374	Administration	n												
375	Autres	n	8	8	14	25	16	1	5	19	18	16	83	43
376	Femmes	n	257	240	250	285	270	267	271	320	320	331	352	360
377	Sciences de la santé	n	44	39	33	37	36	29	25	26	35	33	29	28
378	Sciences pures	n	124	127	142	165	159	165	169	193	189	199	208	220
379	Sciences appliquées	n	15	10	8	8	12	18	22	15	17	24	23	20
380	Arts	n												
381	Lettres	n												
382	Sciences humaines	n	68	52	47	59	50	55	53	52	45	56	50	64
383	Éducation	n												
384	Droit	n												
385	Administration	n												
386	Autres	n	6	12	20	16	13		2	34	34	19	42	28
387	Total	n	545	537	542	595	581	570	603	667	690	699	797	744
388	Sciences de la santé	n	69	64	57	58	58	55	54	53	66	64	57	56
389	Sciences pures	n	287	308	329	352	345	349	367	406	412	424	446	450
390	Sciences appliquées	n	59	48	44	52	67	73	80	68	76	79	72	61
391	Arts	n												
392	Lettres	n												
393	Sciences humaines	n	116	97	78	92	82	92	95	87	84	97	97	106
394	Éducation	n												
395	Droit	n												
396	Administration	n												
397	Autres	n	14	20	34	41	29	1	7	53	52	35	125	71

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique

Date :

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE

Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade

	Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Taux de réussite des études de baccalauréat																		
398 Persévérance après 1 an	%																	
399 Diplomation après 6 ans	%												n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	
Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																		
400 Sciences de la santé	%												n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
401 Sciences pures	%												n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
402 Sciences appliquées	%												n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
403 Arts	%												n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
404 Lettres	%												n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
405 Sciences humaines	%												n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
406 Éducation	%												n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
407 Droit	%												n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
408 Administration	%												n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
409 Autres	%												n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant																		
410 Sciences de la santé	%	76,92	61,54	70,00	54,55	85,71	66,67	50,00	100,00	75,00	66,67	80,00	50,00	66,67	n.d.	n.d.	n.d.	
411 Sciences pures	%	83,33	75,00	97,06	90,32	81,82	78,26	88,24	77,78	92,86	78,57	73,91	86,67	73,33	n.d.	n.d.	n.d.	
412 Sciences appliquées	%	88,89	100,00	100,00	57,14	80,00	100,00	100,00	66,67	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	n.d.	n.d.	n.d.	
413 Arts	%																	
414 Lettres	%																	
415 Sciences humaines	%	50,00	50,00	100,00	76,92	40,91	73,33	46,15	87,50	61,54	70,00	62,50	66,67	50,00	n.d.	n.d.	n.d.	
416 Éducation	%																	
417 Droit	%																	
418 Administration	%																	
419 Autres	%																	

Assemblée nationale - Commission de la culture et de l'éducation

Indicateurs de suivi des affaires universitaires

Ensemble des domaines		%	74.29	70.49	92.00	77.42	68.66	76.92	68.29	79.07	82.69	75.68	77.27	81.48	69.77	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de réussite des études de 2e cycle après 6 ans, par domaine CLASS dominant																		
420	Sciences de la santé	%	84.62	61.54	70.00	54.55	100.00	66.67	50.00	100.00	75.00	66.67	80.00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
421	Sciences pures	%	83.33	81.25	97.06	90.32	84.85	78.26	88.24	77.78	96.43	85.71	86.96	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
422	Sciences appliquées	%	88.89	100.00	100.00	71.43	80.00	100.00	100.00	66.67	100.00	100.00	100.00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
423	Arts	%																
424	Lettres	%																
425	Sciences humaines	%	61.11	70.00	100.00	76.92	50.00	73.33	61.54	87.50	61.54	80.00	75.00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
426	Éducation	%																
427	Droit	%																
428	Administration	%																
429	Autres	%																
Ensemble des domaines		%	78.57	77.05	92.00	79.03	74.63	76.92	73.17	79.07	84.62	81.08	86.36	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans, par domaine CLASS dominant																		
430	Sciences de la santé	%	50.00	100.00	100.00		75.00	66.67	100.00	100.00	75.00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
431	Sciences pures	%	83.33	78.26	80.00	75.00	90.91	84.21	75.76	78.26	83.33	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
432	Sciences appliquées	%	50.00	50.00	71.43	66.67	100.00	0.00	100.00	75.00	100.00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
433	Arts	%																
434	Lettres	%																
435	Sciences humaines	%	85.71	20.00	55.56	33.33	57.14	60.00	33.33	20.00	100.00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
436	Éducation	%																
437	Droit	%																
438	Administration	%																
439	Autres	%																
Ensemble des domaines		%	77.42	68.57	72.97	68.18	83.33	64.86	69.57	72.22	86.49	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

		Nombre de diplômés															
	Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réussite des études de baccalauréat																	
440	Persévérance après 1 an	n															
441	Diplomation après 6 ans	n											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																	
442	Sciences de la santé	n											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
443	Sciences pures	n											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
444	Sciences appliquées	n											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
445	Arts	n											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
446	Lettres	n											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
447	Sciences humaines	n											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
448	Éducation	n											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
449	Droit	n											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
450	Administration	n											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
451	Autres	n											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Réussite des études de 2e cycle après 4 ans, par domaine CLASS dominant																	
452	Sciences de la santé	n	10	8	7	6	6	6	4	2	6	6	4	2	4	n.d.	n.d.
453	Sciences pures	n	25	24	33	28	27	18	15	21	26	11	17	26	22	n.d.	n.d.
454	Sciences appliquées	n	8	6	2	4	4	5	3	4	3	4	8	8	1	n.d.	n.d.
455	Arts	n															
456	Lettres	n															
457	Sciences humaines	n	9	5	4	10	9	11	6	7	8	7	5	8	3	n.d.	n.d.
458	Éducation	n															
459	Droit	n															
460	Administration	n															
461	Autres	n															
Ensemble des secteurs		n	52	43	46	48	46	40	28	34	43	28	34	44	30	n.d.	n.d.
Réussite des études de 2e cycle après 6 ans, par domaine CLASS dominant																	
462	Sciences de la santé	n	11	8	7	6	7	6	4	2	6	6	4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
463	Sciences pures	n	25	26	33	28	28	18	15	21	27	12	20	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
464	Sciences appliquées	n	8	6	2	5	4	5	3	4	3	4	8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
465	Arts	n															
466	Lettres	n															
467	Sciences humaines	n	11	7	4	10	11	11	8	7	8	8	6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
468	Éducation	n															
469	Droit	n															
470	Administration	n															
471	Autres	n															
Ensemble des secteurs		n	55	47	46	49	50	40	30	34	44	30	38	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Assemblée nationale - Commission de la culture et de l'éducation

Indicateurs de suivi des affaires universitaires

Réussite des études de 3e cycle après 8 ans, par domaine CLASS dominant																	
472	Sciences de la santé	n	1	3	1		3	2	2	4	3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
473	Sciences pures	n	15	18	16	12	20	16	25	18	20	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
474	Sciences appliquées	n	2	2	5	2	3	0	2	3	5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
475	Arts	n															
476	Lettres	n															
477	Sciences humaines	n	6	1	5	1	4	6	3	1	4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
478	Éducation	n															
479	Droit	n															
480	Administration	n															
481	Autres	n															
	Ensemble des secteurs	n	24	24	27	15	30	24	32	26	32	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Durée moyenne des études au baccalauréat																	
482	Sciences de la santé	an											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
483	Sciences pures	an											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
484	Sciences appliquées	an											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
485	Arts	an											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
486	Lettres	an											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
487	Sciences humaines	an											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
488	Éducation	an											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
489	Droit	an											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
490	Administration	an											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
491	Autres	an											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
492	Ensemble des secteurs	an											n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Durée moyenne des études de maîtrise																	
493	Sciences de la santé	an	3.30	2.83	3.24	2.50	2.76	3.06	2.83	2.83	2.67	2.67	2.83	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
494	Sciences pures	an	2.61	2.64	2.41	2.36	2.60	2.07	2.78	2.52	2.22	2.25	2.72	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
495	Sciences appliquées	an	2.33	2.89	2.83	2.73	1.92	1.87	2.78	2.00	2.00	2.33	2.33	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
496	Arts	an															
497	Lettres	an															
498	Sciences humaines	an	3.45	3.86	2.83	3.07	2.79	2.30	3.38	2.95	2.92	3.46	3.17	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
499	Éducation	an															
500	Droit	an															
501	Administration	an															
502	Autres	an															
503	Ensemble des secteurs	an	2.88	2.89	2.59	2.56	2.61	2.26	2.94	2.57	2.39	2.67	2.72	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Durée moyenne des études de doctorat																	
504	Sciences de la santé	an	5.33	5.22	5.33		5.33	5.67	4.50	4.75	5.89	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
505	Sciences pures	an	4.69	4.69	5.21	4.75	5.02	4.67	4.71	5.37	4.88	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
506	Sciences appliquées	an	4.83	3.67	4.53	3.50	5.44		4.67	5.11	4.80	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
507	Arts	an															
508	Lettres	an															
509	Sciences humaines	an	5.89	5.67	5.87	5.67	5.08	5.50	4.89	6.67	5.17	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
510	Éducation	an															
511	Droit	an															
512	Administration	an															
513	Autres	an															
514	Ensemble des secteurs	an	5.03	4.71	5.21	4.64	5.10	4.96	4.71	5.29	5.00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique

Date :

Page 4 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)

Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021P
Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	313	307	296	275	268	313	316	344	330
Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	11	12	14	13	12	12	13	13	12
Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	2	3	4	4	3
Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	11	10	10	9	9	9	9
Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	114	112	107	105	112	106	106	109	112
Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	39	40	29	48	40	87	94	113	96
Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	27	48	40	87	94	113	96
Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2	0	0	0	0	0	0
Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	8	8	1	1	1	1	1	3
Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	38	43	49	25	22	25	24	28	27
Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	59	53	49	47	45	47	41	47	49
Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	3	3	3	2	2	2	1	1
Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	42	36	37	33	34	33	35	32	30
Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	37	33	33	30	34	32	30
Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	1	3	1	0	0
Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	248	255	246	222	231	249	262	258	262
Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	8	7	9	13	13	13	12	15
Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	2	1	0	0	1
Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	6	8	11	12	13	12	14
Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	34	35	36	38	36	37	40	41	38
Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	19	14	38	38	57	65	56	65
Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	14	38	38	57	65	56	65
Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	3	0	0	0	0	0	0
Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	12	12	2	3	2	2	2	1
Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	50	52	52	28	25	24	27	28	30
Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	60	64	58	47	50	50	51	49	48
Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	64	63	62	56	61	60	61	65	61
Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	2	2	4	5	6	3	5	4
Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2	4	2	2	3	4	4
Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	3	4	0	1	0
Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	561	562	542	497	499	562	578	602	592
Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	17	20	21	22	25	25	26	25	27
Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	4	4	4	4	4	4	4
Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	17	18	21	21	22	21	23
Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	148	147	143	143	148	143	146	150	150
Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	58	59	46	86	78	144	159	169	161
Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	41	86	78	144	159	169	161
Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5	0	0	0	0	0	0
Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	20	20	3	4	3	3	3	4
Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	88	95	101	53	47	49	51	56	57
Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	119	117	107	94	95	97	92	96	97
Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	66	66	65	59	63	62	63	66	62
Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	45	38	39	37	39	39	38	37	34
Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	39	37	35	32	37	36	34
Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	4	7	1	1	0

Effectif de chargés de cours	Unité	Année universitaire (Effectif de l'année universitaire)											
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021P
Total	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Hommes	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Femmes	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

n.d. Données non disponibles

n.a. Données non applicables

^P Les données sur le personnel pour l'année 2020-2021 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune validation détaillée dans le cadre de l'enquête SYSPER, celle-ci étant encore en production à ce jour. Les mêmes paramètres ont toutefois été appliqués aux données préliminaires de 2020-2021, de façon à pouvoir transmettre une donnée comparable pour l'année la plus récente.

Notes méthodologiques

1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2019-2020, septembre 2021.

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2020-2021, septembre 2021.

2. Changement dans la sélection du personnel

Comparativement aux années antérieures, les données sur le personnel ne comptabilisent que les individus qui occupaient un emploi à temps plein au 1er octobre de chaque année sans égard au statut d'emploi, conformément aux nouvelles directives reçues par le ministère cette année. Ce changement dans la méthode ne fournit donc qu'un portrait partiel des effectifs universitaires et ne permet plus la distinction entre le personnel régulier et non régulier.

3. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

Nom de l'établissement :

Date :

I. Éléments d'information

III. Remarques

DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT

Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)

Fonds de fonctionnement	Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
A. Produits					
Subventions	k\$	60 862	65 015	63 728	
563 Subvention du MES (515)	k\$	57086	61090	59512	
564 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	26	0	2	
565 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	3 746	3 922	4 214	
566 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	4	3		
Produits provenant des étudiants	k\$	4 181	4 496	3 808	
568 Droits de scolarité (401)	k\$	1 165	1 347	1 183	
569 Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	k\$	2 214	2 346	1 473	
570 Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	k\$	0	0	87	
571 Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	k\$	221	235	147	
572 Droits de scolarité des étudiants déréglementés (406)	k\$	0	0	283	
573A Frais institutionnels obligatoires(FIO) (447,448,449,451,452,453,454,456,457)	k\$	0	0	629	
573B Autres frais facturés aux étudiants (458,459,462,463,464,467)	k\$	0	0	6	
573 Cotisations des étudiants (455)	k\$	116	127	0	
574 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	k\$	465	441	0	
575 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	k\$		0		
Autres produits	k\$	15 470	14 933	16 060	
576 Intérêts et dividendes (435)	k\$	620	440	973	
577 Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$				
578 Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$				
579 Produits provenant d'une fondation (446)	k\$				
580 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	6	6	54	
581 Gains sur vente de placement (526)	k\$				
582 Recouvrement des coûts indirects (465)	k\$	3 944	4 674	3 457	
584 Ventes externes (460)	k\$	10 414	9 408	11 013	
585 Autres produits (466, 470)	k\$	486	405	563	
586 Total des produits	k\$	80 513	84 444	83 596	
B. Charges					

Assemblée nationale - Commission de la culture et de l'éducation
Indicateurs de suivi des affaires universitaires

587	Masse salariale	k\$	39 806	42 105	42 305
588	Direction	k\$	3 891	4 002	3 941
589	Gérance	k\$		0	
590	Enseignants-chercheurs	k\$	18 224	19 289	20 290
591	Chargés de cours	k\$		0	
592	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	2 846	3 076	2 631
593	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$			
594	Personnel professionnel non enseignant	k\$	5 287	5 039	5 151
595	Personnel de soutien technique	k\$	3 721	4 810	4 458
596	Personnel de soutien de bureau	k\$	3 500	3 551	3 563
597	Personnel de métier et ouvrier	k\$	2 337	2 338	2 271
598	Avantages sociaux (700)	k\$	8 717	9 564	9 929
599	Autres charges	k\$	21 819	22 378	23 236
600	Avantages sociaux futurs (704)	k\$	14	10	2
601	congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$		0	
602	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$		0	
603	Stagiaires Postdoctoraux (706)	k\$		0	181
604	Formation et perfectionnement (710)	k\$	237	228	253
605	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	833	651	272
606	Bourses (735)	k\$	4 453	4 846	4 728
607	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	927	966	1 129
608	Fournitures et matériel (745)	k\$	1 733	1 430	1 884
609	Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	0	0	0
610	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	4 212	5 461	5 234
611	Volumes et périodiques (750)	k\$	866	752	794
612	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	7 742	7 025	7 236
613	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	775	774	878
614	Location-exploitation (830)	k\$		0	
615	Pertes sur vente de placements (886)	k\$		0	
616	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	422	498	477
617	Biens de nature non capitalisable (893)	k\$	3	0	3
618	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	67	54	49
619	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$		0	
620	Autres charges (860, 870)	k\$	(465)	(317)	116
621	Virements interfonctions (877)	k\$			
622	Ventes internes (878)	k\$	(10)	(11)	(10)
623	Gains et pertes latents (879)	k\$			
624	Total avant éléments extraordinaires	k\$	70 332	74 036	75 460
625	Éléments extraordinaires (880)	k\$			
626	Total des charges	k\$	70 332	74 036	75 460
627	Résultat de l'exercice	k\$	10 181	10 408	8 136

Nom de l'établissement :

Date :

I. Éléments d'information

III. Remarques

DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS

Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)

Fonds avec restrictions	Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021
A. Produits				
628 Subventions	k\$	29 927	29 694	30 784
629 Subvention du Ministère (515)	k\$	67	135	745
630 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	6 627	7 736	7 828
631 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	21 077	19 131	20 023
632 Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	2 156	2 692	2 188
633 Autres produits	k\$	16 092	17 053	12 796
634 Intérêts et de dividendes (435)	k\$	154	258	
635 Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$			
636 Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$			
637 Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	(37)		650
638 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	6 729	8 938	12 146
639 Gains sur vente de placements (526)	k\$			
640 Ventes externes (460)	k\$	7 340	6 912	0
641 Autres produits (466, 470)	k\$	1 906	945	0
642 Total des produits	k\$	46 019	46 747	43 580
B. Charges				
643 Masses salariales	k\$	14 785	15 033	11 498
644 Direction	k\$	85	4	57
645 Gérance	k\$			
646 Enseignants-chercheurs	k\$	1 682	1 474	1 431
647 Chargés de cours	k\$			
648 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	10 488	7 171	7 446
649 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$			
650 Personnel professionnel non enseignant	k\$	140	4 091	384
651 Personnel de soutien technique	k\$	2 206	2 151	2 077
652 Personnel de soutien de bureau	k\$	125	113	98
653 Personnel de métier et ouvrier	k\$	59	29	5

Assemblée nationale - Commission de la culture et de l'éducation
Indicateurs de suivi des affaires universitaires

654 Avantages sociaux	k\$	3 001	3 051	3 205
655 Autres charges	k\$	26 539	26 623	27 141
Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congrés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$			
656	k\$			
657 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$			
658 Stagiaires postdoctoraux (706)	k\$			4 471
659 Formation et perfectionnement (710)	k\$	6	2	4
660 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	2 874	2 636	414
661 Bourses (735)	k\$	8 204	8 481	8 565
662 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	1 751	2 096	2 228
663 Fournitures et matériel (745)	k\$	4 916	3 984	3 667
664 Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	0	0	0
665 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	3 584	3 516	2 772
666 Volumes et périodiques (750)	k\$	217	252	477
667 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	808	836	894
668 Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$			
669 Location exploitation (830)	k\$			
670 Transfert de coûts indirects (865)	k\$	3 944	4 674	3 457
671 Pertes sur vente de placements (886)	k\$			
672 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	228	211	160
673 Biens de nature non capitalisable (893)	k\$			10
674 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	7	1	2
675 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$			
676 Autres charges (860, 870)	k\$	0	(66)	20
677 Virements interfonctions (877)	k\$			
678 Ventes internes (878)	k\$		1	2
679 Gains et pertes latents (879)	k\$			
680 Total avant éléments extraordinaires	k\$	44 325	44 708	41 846
681 Éléments extraordinaires (880)	k\$			
682 Total des charges	k\$	44 325	44 708	41 846
683 Résultat de l'exercice	k\$	1 694	2 039	1 734

Nom de l'établissement :

Date :

I. Éléments d'information

III. Remarques

DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DES IMMOBILISATIONS

Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)

Sources de financement des acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)		Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021
684	Gouvernement du Québec (Fonds des immobilisations)	k\$	11 487	18 058	9 890
685	Fonds de fonctionnement	k\$	4 600	591	3 579
686	Fonds avec restrictions	k\$	794	808	816
687	Fonds de dotation	k\$	0	0	0
688	Autres fonds, fondations et dons	k\$	0	664	343
689	Autres sources	k\$	5 318	5 567	3 152
690	Total	k\$	22 199	25 688	17 780
Acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)		Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021
691	Projets en cours	k\$			
692	Terrains	k\$			
693	Aménagement de terrains	k\$	6	619	68
694	Bâtiments	k\$			(9)
695	Bâtiments - construction prestigieuse	k\$			
696	Améliorations majeures aux bâtiments	k\$	13 275	18 521	8 418
697	Améliorations locatives	k\$			
698	Équipements informatiques	k\$	985	872	576
699	Équipements de communication multimédia	k\$	18	79	178
700	Mobilier et équipement de bureau	k\$	123	116	260
701	Autres équipements	k\$	34	125	190
702	Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	k\$	7 428	4 526	7 230
703	Documents de bibliothèques	k\$	64	72	72
704	Manuels pédagogiques	k\$			
705	Matériels roulants	k\$	3	17	2
706	Réseaux de télécommunications	k\$			
707	Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	k\$			
708	Autres actifs corporels (note A)	k\$			
709	Actifs non amortissables	k\$			
710	Logiciels (note B)	k\$	150	459	393
711	Développements informatiques (note B)	k\$	113	282	402
712	Autres actifs incorporels	k\$	0	0	
713	TOTAL	k\$	22 199	25 688	17 780

Nom de l'établissement : INRS

Date :

Source: IFR (UQ) et SYSPER (BCI); compilation DRI-UQ, octobre 2021

Page 8 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE		Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)													
Fonds de recherche par source de financement		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
685	Fonds de recherche (total)	k\$	34 912	45 216	35 298	35 762	36 572	43 355	53 510	47 289	51 378	
686	Subventions d'infrastructure de la FCI	k\$	2 612	14 153	4 641	2 363	3 862	6 260	9 219	3 252	363	Symbole: (..) Les données concernant le personnel ne sont pas disponibles pour cette période.
687	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	k\$	830	733	162	485	208	375	722	459	1 855	
688	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	k\$	14 853	13 568	12 771	13 490	15 163	18 189	20 093	18 481	22 297	
689	Chaires de recherche du Canada	k\$	2 200	2 167	2 017	1 800	2 200	2 400	2 440	1 778	2 060	
690	Organismes subventionnaires canadiens	k\$	11 339	10 993	10 426	11 417	12 642	13 297	16 184	15 565	18 921	
691	Gouvernement du Canada	k\$	1 314	408	328	273	321	2 492	1 469	1 138	1 316	
692	Subventions de recherche du Québec	k\$	8 168	5 396	5 849	5 706	4 369	4 659	4 562	6 484	7 122	
693	Fonds de recherche du Québec	k\$	2 737	2 899	3 586	3 859	3 266	3 562	4 215	4 739	4 881	
694	Gouvernement du Québec	k\$	5 431	2 497	2 263	1 847	1 103	1 097	347	1 745	2 241	
695	Financement institutionnel	k\$	32	105	439	363	438	855	421	1 308	1 482	
696	Autres sources	k\$	8 417	11 261	11 436	13 355	12 532	13 017	18 493	17 305	18 259	
697	Contrats	k\$	5 123	7 062	7 296	9 556	8 223	8 519	12 675	12 493	13 082	
...	Exclusions	k\$	10 337	8 936	9 772	7 208	4 917	4 925	4 954	5 620	9 516	Les exclusions correspondent aux octrois retirés des calculs afin de respecter la méthodologie proposée.
...	non associé à un professeur-chercheur	k\$	2 522	1 019	1 998	1 421	1 158	1 297	1 208	1 698	5 302	
...	FIR du gouvernement fédéral	k\$	3 906	3 784	3 794	3 744	3 759	3 628	3 746	3 922	4 214	
...	FIR du gouvernement provincial	k\$	3 909	4 133	3 980	2 043	0	0	0	0	0	

		Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)												
Fonds de recherche par secteur disciplinaire	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
698 Fonds de recherche (total)	k\$	34 912	45 216	35 298	35 762	36 572	43 355	53 510	47 289	51 378	
699 Sciences de la santé	k\$	2 987	3 456	8 751	8 182	8 917	9 375	11 380	13 067	13 126	cellule vide : aucun chercheur recensé Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé
700 Sciences pures	k\$	19 674	28 043	8 240	10 201	8 997	14 789	13 799	14 089	13 671	
701 Sciences appliquées	k\$	6 997	9 940	12 842	12 196	12 495	12 377	20 693	13 738	17 583	
702 Arts	k\$	
703 Lettres	k\$	
704 Sciences humaines	k\$	5 143	3 444	3 460	3 339	3 227	2 908	4 529	4 332	4 071	
705 Éducation	k\$	
706 Droit	k\$	
707 Administration	k\$	112	112	
708 Autres	k\$	220	2 003	1 845	2 935	3 907	3 110	2 064	2 929	

		Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)												
Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
709 Professeurs-chercheurs financés	%	90,0	91,5	91,8	90,5	86,8	94,6	94,7	95,5	95,5	cellule vide : aucun chercheur recensé
710 Sciences de la santé	%	87,5	87,5	92,3	82,9	81,3	91,3	91,1	93,2	95,2	
711 Sciences pures	%	87,8	92,2	94,1	94,1	87,9	96,9	94,1	94,4	97,1	
712 Sciences appliquées	%	95,7	90,9	86,8	94,3	88,9	94,4	97,2	94,7	92,5	
713 Arts	%	
714 Lettres	%	
715 Sciences humaines	%	97,1	97,1	93,8	90,9	90,3	96,6	96,8	100,0	97,1	
716 Éducation	%	
717 Droit	%	
718 Administration	%	33,3	33,3	
719 Autres	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

		Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)												
Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
720 Financement médian (ensemble des secteurs)	\$	164 983	181 022	162 746	160 400	173 891	155 491	176 406	205 907	213 941	Seulement les chercheurs disposant de fonds de recherche entrent dans le calcul de la médiane.
721 Sciences de la santé	\$	175 308	195 678	163 833	134 957	148 500	154 733	186 533	217 771	244 982	
722 Sciences pures	\$	241 231	257 933	214 535	293 681	327 764	430 690	384 916	423 670	392 704	cellule vide : aucun chercheur recensé
723 Sciences appliquées	\$	211 521	204 770	269 760	216 432	263 917	280 040	308 160	231 246	348 410	
724 Arts	\$	
725 Lettres	\$	
726 Sciences humaines	\$	74 631	46 700	58 599	55 130	67 628	46 809	62 179	85 570	79 479	
727 Éducation	\$	
728 Droit	\$	
729 Administration	\$	112 404	111 936	
730 Autres	\$	220 000	267 120	311 615	407 130	458 668	604 934	276 949	381 204	

Détails méthodologiques**Source de données :**

•Données de la recherche : la production de l'information est basée sur les données du financement de la recherche extraite de l'inventaire du financement de la recherche (IFR; 30-09-2021)
•Données sur le personnel : les données proviennent de l'Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2019-2020 et fichiers de déclaration provisoires, 2020-2021 extrait en septembre 2021. Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire dans la grille de la Loi 95, nous avons retenu les « professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, en modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module ainsi que ceux occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein ». Afin d'éviter les variations annuelles artificielles des revenus de recherche en fonction de la situation des professeurs-chercheurs au 1er octobre, nous n'avons pas tenu compte des exclusions sous-entendues dans la définition ci-haute (situations de congé sans solde, maladie, parental et préretraite) : l'ensemble de la population occupant un emploi à temps plein à cette date a été retenue. Les maîtres d'enseignement de l'ÉTS font aussi partie de la population retenue, étant considérés comme des professeurs-chercheurs dans les enquêtes SYSPER et SIFU.

Concordance des données de la recherche et du personnel : Puisque les notes méthodologiques de la grille de la commission mentionnent que la définition de ligne 21 (nombre de professeurs-chercheurs au 1er octobre) s'applique à « tout le formulaire », la production de l'information de recherche que nous proposons est d'abord assujettie aux données du personnel. C'est-à-dire que nous avons utilisé la concordance entre le système IFR et le système SAFIRH afin de retenir uniquement les octrois de recherche obtenus par les chercheurs présents dans le dénombrement annuel du personnel professeur-chercheur à temps plein, incluant les professeurs occupant des postes de direction académique tels que les doyens ou les vice-doyens (voir détail dans la section source de données). **Les quatre tableaux proposés pour la section recherche sont donc d'abord filtrés selon l'effectif annuel à temps plein retenu aux fins de la production des données pour le corps professoral.** Toutefois, au bas du tableau 1, nous avons indiqué l'ampleur du financement exclue sur la base d'une non-concordance avec le recensement de professeurs-chercheurs.

Série chronologique : puisque la production de l'information de recherche nécessite les données sur le personnel (professeur-chercheur), la plage de production des données a dû être restreinte aux années pour lesquelles les données du personnel et de la recherche étaient disponibles, soit de **2012-13 à 2020-21**. Pour les données de la recherche, la déclaration de l'année 2019 correspond à la déclaration 2018-2019 et se tient du 1er avril 2018 au 30 mars 2019.

Catégorisation disciplinaire des octrois de recherche : La répartition des octrois de recherche se base sur la catégorisation des chercheurs. La répartition des professeurs-chercheurs par famille disciplinaire a été réalisée conformément à la définition des lignes 35 à 67 et à la table de conversion CLASS du présent formulaire. " Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. " Les professeurs-chercheurs apparaissant dans la discipline « Autres » sont ceux dont le département ET la principale discipline d'enseignement sont plurisectoriels, ou ceux occupant un poste de direction académique n'étant pas assigné à un département.

Type de répartition des octrois utilisé : La répartition des fonds réels (répartition UQ) est utilisée pour l'ensemble des tableaux de la section « recherche », et ce, bien que la méthodologie de la grille propose plutôt d'établir les calculs sur la base de la responsabilité des projets du fiduciaire. À notre avis, la méthodologie proposée par la commission concentre indûment les fonds de recherche vers les grands établissements, les disciplines de recherche mieux nantie et les chercheurs mieux établis. Le portrait qui en découlerait serait biaisé puisqu'il ne représenterait pas les fonds réels disponibles aux fins de la recherche dans les établissements. Ce constat, nous l'avons partagé au responsable de la CCÉ et celui-ci abondait dans le même sens que nous. Nous avons donc décidé de produire l'information qui, selon nous, permettrait d'établir les mesures qui seraient le plus en accord avec la réalité de nos établissements.

Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur : Nous avons calculé le total des revenus par chercheur et ensuite déterminé la médiane de la cohorte pour chaque domaine et année. Les chercheurs sans financement n'entrent pas dans le calcul de la médiane que nous avons calculé. Ainsi, la sommation des octrois est faite au niveau des chercheurs ayant reçu des octrois dans un premier temps et nous déterminons ensuite le revenu total médian. Le tableau 3 permet d'évaluer la part des chercheurs financés et le tableau 4 propose la médiane du revenu de la cohorte de chercheurs financés.

Types de financement exclus pour la production des tableaux de données 1 à 4 (Lignes 685 à 730) :

- Exclusion des paiements de frais indirects : les versements FIR provinciaux du MEES (incluant le versement transitoire) et fédéraux (Industrie Canada) furent retirés. Toutefois, les versements particuliers du FRQ et des M/O provinciaux découlant de la refonte du paiement des frais indirects provinciaux par le FRQ et les Ministères et organismes ne furent pas retirés. Enfin, le paiement des FIR provincial transitoire fut retiré.
- Exclusion des bourses de formation : L'ensemble des octrois déclarés sous l'intention « Bourses de formation à la recherche ».
- Exclusion des contrats de service professionnel : L'ensemble des octrois déclaré sous le sous-type de financement « Service professionnel » incluant les frais indirects.

Détail répartition des octrois Tableau 1

Numéro	Libellé	Définition	Règles de calcul
686	Subventions d'infrastructure de la FCI	Subventions d'infrastructure de la FCI incluant les contreparties du gouvernement provincial et d'autres sources (d'entreprises et institutionnelles)	Code Loi 95 = FCI
687	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Subventions de frais indirects de recherche du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Code Loi 95 = FEI
688	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	Subventions des organismes subventionnaires, ministères et organismes publics fédéraux	Somme des indicateurs 689, 690 et 691
689	Chaires de recherche du Canada	Chaires recherche du Canada (niveau 1 et 2), chaires de recherche du Canada 150 et Chaires d'excellence en recherche du Canada.	Programmes : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau 1 (SCRC) - Niveau 2 (SCRC) - Chaire de recherche du Canada 150 (SCRC) - Chaire de recherche du Canada – Niveau 1 (SPIIE) - Chaire de recherche du Canada – Niveau 2 (SPIIE) - Chaire d'excellence en recherche du Canada (SPIEE)
690	Organismes subventionnaires canadiens	Subventions du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), Conseil de recherche en sciences naturelles et génie (CRSNG), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Secrétariat inter-conseil et réseau des centres d'excellence (RCE), du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), (excluant les chaires de recherche du Canada)	Organismes pourvoyeurs de fonds : <ul style="list-style-type: none"> - CRSH - CRSNG - IRSC - Secrétariat inter-conseil et réseau des centres d'excellence - SPIEE Type de financement = Subvention Programmes = tous exceptées chaires du SPIEE
691	Gouvernement du Canada	Subventions des ministères et organismes publics fédéraux (excluant l'enveloppe du Fonds de soutien à recherche)	Sous-Type d'OPF : <ul style="list-style-type: none"> o Ministère fédéral o Organisme gouvernemental fédéral Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe fédérale annuelle de FIR
692	Subventions de recherche du Québec	Subventions des Fonds de recherche et du gouvernement du Québec	Somme des indicateurs 693 et 694
693	Fonds de recherche du Québec	Subventions des Fonds de Recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT) et Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS), (incluant les frais indirects de recherche)	Organismes pourvoyeurs de fonds : <ul style="list-style-type: none"> - FRQSC - FRQNT - FRQS Type de financement = Subvention
694	Gouvernement du Québec	Subventions des ministères et organismes publics provinciaux (incluant les frais indirects de recherche versés à même les projets mais excluant les enveloppes annuelles)	Sous-Type d'OPF : <ul style="list-style-type: none"> o Ministère provincial o Organisme gouvernemental provincial Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe provinciale annuelle de FIR Exclusion des contreparties FCI via code Loi 95 =FCI

695 Financement institutionnel	Fonds internes des établissements (excluant les contreparties aux projets FCI)	Organisme pourvoyeur de fonds : · UQAM · UQTR · UQAC · UQAR · UQO · UQAT · INRS · ENAP · ETS · TELUQ Exclusion des contributions FCI via le Code Loi 95=FCI
696 Autres sources	Subventions et contrats des entreprises, organismes à but non lucratif, Institutions de santé ou d'enseignement. Contrats des ministères et organismes publics provinciaux et fédéraux	Toutes les sources de financement autres que celles retenues pour le calcul des précédents indicateurs
697 Contrats	Contrats de recherche (excluant les contrats de service professionnels), tout type d'organismes pourvoyeurs de fonds confondus à l'exception de l'établissement concerné	Type de financement = contrat Retrait des contrats financés par l'établissement
Exclusion non associé à un professeur-chercheur	Il s'agit du total des fonds de recherche qui furent octroyé à du personnel autre que des professeur-chercheurs avec rang académique ayant une rémunération au 1er octobre.	
Exclusion FIR du gouvernement fédéral	Paiement des frais indirect du gouvernement fédéral (Industrie Canada)	
Exclusion FIR du gouvernement provincial	Paiement des frais indirect du gouvernement provincial payé par le MEES avant la refonte. Considère aussi les montants de transition. Toutefois, les FIR payé par le FRQ et les autres M/O provinciaux furent considérés.	

Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MES, PFSG, DGPP, DSI, BCI.

No de ligne Début	No de ligne fin	Page 1- Étudiants-enseignants		
1	4	Lignes 1 à 4	EEETP	L'effectif étudiant équivalent au temps plein est calculé sur l'ensemble de l'année universitaire. Les établissements doivent remplir les cases sur la base de la plus récente déclaration des effectifs au système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).
5	15	Lignes 5 à 15	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.
13	14	Lignes 13 à 14	Effectif étudiants internationaux	Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).
15		Ligne 15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise.
18	20	Lignes 18 à 20	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. <i>Veillez comptabiliser non seulement l'embauche des «nouveaux professeurs réguliers» (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants). Les professeurs invités sont exclus.</i>
21	23	Lignes 21 à 23	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	<p>Professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, en modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module ainsi que ceux occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein.</p> <p>Les professeurs ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67 et la définition de la ligne 465 (Professeurs) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL. Voir aussi les définitions des lignes 464 (autre personnel de direction) et 462 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.</p>
24	26	Lignes 24 à 26	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	<p>Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour au moins un cours déclaré dans le Système GDEU durant l'année universitaire. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours de l'année universitaire ne comprend pas, par exemple, les chargés de cours qui auraient obtenu durant l'année universitaire qu'une rémunération pour des activités de «gestion académique», ou ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Dans les faits, les chargés de cours engagés à la charge de cours sont dénombrés s'ils avaient reçu, dans l'année universitaire, au moins une rémunération de base pour l'enseignement d'une activité menant à des crédits universitaires.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.</p> <p>La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.</p>
<p>SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des professeurs à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se réfère à son document de définition, <i>Description du fichier de base des professeurs</i>, Source SYSPER, 9 janvier 2014, et au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i>.</p> <p>SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER o dont au moins une fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ; o ET pour qui cette fiche d'emploi présente également un régime emploi qualitatif à « temps plein » (V212 = 1) ; o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de cette fiche d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ; o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre Les emplois de professeurs sont sélectionnés de la façon suivante : Tout emploi d'un employé identifié dans la population des professeurs déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER o dont la fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ; o ET dont la fiche d'emploi présente un régime emploi qualitatif à « temps plein » ou « ne s'applique pas » (V212 = 1, 8) ; o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de ces fiches d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ; o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre</p>				
<p>SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des chargés de cours dans l'année » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se réfère à son document de définition, <i>Définition du fichier de base des chargés de cours</i>, Livrable demandé par le MES le 31 mars 2016, <i>Système sur les personnes des établissements universitaires québécois (SYSPER)</i>, 27 novembre 2020, et au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i>.</p> <p>SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER: • Qui, dans l'année de déclaration, avait reçu au moins une rémunération de base pour une activité dont le sigle est trouvé dans la table de référence des activités du Système GDEU et ce, dans le cadre d'un emploi dans le groupe d'emploi "Chargé de cours". Extrait du <i>Manuel SYSPER 2019-2020 (version 15 juin 2020)</i>, pages 47-50 : Chargés de cours (groupe d'emploi avec valeur « 22 ») « Regroupe les chargés de cours engagés à la charge ou qui sont rémunérés au cours. Ce groupe inclut les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les post-doctorats même s'ils enseignent, » Par exemple, si la seule rémunération reçue par le chargé de cours durant l'année de déclaration est une rétroactivité, ce chargé de cours ne sera pas dans le fichier de base. La population est « inclusive » : les chargés de cours de la population sélectionnée qui auraient d'autres emplois appartenant à un autre groupe d'emploi durant l'année sont inclus. Par exemple, un chargé de cours à l'automne, qui obtient un emploi de professeur en hiver, serait inclus dans la population.</p>				

35	67	Lignes 35 à 67	Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire et le genre	<p>Déclinaison de la ligne 21 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire du département du professeur.</p> <p>Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. Ces informations sont regroupées selon douze regroupements disciplinaires.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p>	Voir la source et la sélection de la population de la ligne 21 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants), ainsi que le document de définition des éléments du cube : Définition des éléments du cube des professeurs à temps plein, vue au 1er octobre, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 24 avril 2020.
68	100	Lignes 68 à 100	Chargés de cours dans l'année universitaire selon le secteur disciplinaire prépondérant et le genre	<p>Déclinaison de la ligne 24 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire prépondérant du chargé de cours.</p> <p>Le regroupement disciplinaire prépondérant est défini à l'aide des codes disciplinaires des cours des chargés de cours. L'ensemble des cours enseignés dans l'année est pris en considération.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p>	Voir la source et la sélection de la population de la ligne 41 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants).
101	397	Page 2 - Étudiants par cycle			
134	166	Lignes 101 à 397	Effectif étudiants	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres.	
200	232	Lignes 134 à 166	1er cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 1er cycle qui n'équivaut pas à un grade de baccalauréat.	
266	298	Lignes 200 à 232	2e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 2e cycle qui n'équivaut pas à un grade de maîtrise.	
		Lignes 266 à 298	3e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 3e cycle qui n'équivaut pas à un grade de doctorat.	
		Page 3 - Réussite			
			Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.	
			Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat et à la maîtrise sont typiquement présentés après 6 ans tandis que celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.	
			Taux de réussite	Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. Voir <i>Liste_formules</i> .	
398		Ligne 398	Persévérance après 1 an	Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. Voir <i>Liste_formules</i> .	
400	409	Lignes 400 à 409	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	<p>Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en TO. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.</p> <p>Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en TO. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1). 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 269 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\ 269)/2\ 012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en TO. Voir <i>Liste_formules</i>.</p>	
410	419	Lignes 410 à 419	Taux de réussite après 4 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en TO. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 4 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.	
420	429	Lignes 420 à 429	Taux de réussite après 6 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en TO. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 6 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.	

430	439	Lignes 430 à 439	Taux de réussite après 8 ans au doctorat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un doctorat en 8 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.	
440	481	Lignes 440 à 481	Réussite des études	Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes de nouveaux inscrits, qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 398 à 439	
482	514	Lignes 482 à 514	Durée moyenne des études	La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats et les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.	
<p>Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i>, p. 47-60.</p> <p>Page 4- Personnel</p> <p>Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emploi dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.</p>					
515	559	Lignes 515 à 559	Effectif à temps plein au 1er octobre selon le groupe d'emploi	<p>Dénombrément des employés à temps plein ayant reçu une rémunération de base au 1er octobre selon un regroupement des groupes d'emploi SYSPER. Tous les employés sont comptabilisés, peu importe leur statut relatif au poste ou leur modalité de prestation de travail. Par exemple, les employés réguliers et les employés non réguliers font partie des effectifs, de même que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) ainsi que ceux en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.</p>	<p>SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Vue globale des personnels : Dénombrément et taux de rémunération de base moyen des employés à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition: <i>Vue globale des employés à temps plein au 1er octobre, Dénombrements et taux de rémunération de base moyens, Définition et gabarit du livrable, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 20 septembre 2017 (version 2), et au Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i></p> <p>SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable</p> <p>La population retenue est celle des employés déclarés dans un emploi au 1er octobre d'une année donnée avec régime d'emploi qualitatif « à temps plein », quel que soit leur statut relatif au poste ou leur modalité de prestation de travail et qui, durant cette année, n'avaient pas reçu uniquement des rémunérations de type ajustement salarial ou de type rémunération additionnelle, telles que : rétroactivité, autres ajustements de salaire, rémunération reliée aux avantages sociaux lorsque payés au départ, indemnités de départ, non applicable, etc. Les employés retenus sont déclarés avec une rémunération de base au 1er octobre et les chargés de cours sont exclus.</p> <p>Les taux de rémunération de base moyens, les écarts types et les dénombrements selon l'établissement universitaire ainsi que le regroupement d'emploi sont présentés selon les deux unités de rémunération, soit le taux horaire et le taux annuel.</p>
516	531	546 Lignes 516, 531 et 546	Direction	Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres),	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 11, 12, 13 et 14, page 48 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i>
517	532	547 Lignes 517, 532 et 547	Haute direction	Regroupe la haute direction	<p><u>Haute direction (11) :</u> Regroupe le personnel de la haute direction, soit les gestionnaires en chef des grandes structures de l'établissement universitaire telles que la vie académique, la recherche, le développement technologique, les affaires publiques, les ressources humaines et les finances. On y retrouve des fonctions telles que recteur, principal, directeur général, vice-recteur et vice-recteur adjoint. Il est à préciser qu'un directeur général devrait se trouver dans ce groupe seulement lorsqu'il représente les instances supérieures de l'établissement. Dans cette situation, il devrait être au sommet de la structure hiérarchique et agir aussi comme représentant de l'établissement dans ses relations extérieures.</p>
518	533	548 Lignes 518, 533 et 548	Autre personnel de direction	Regroupe la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres),	<p><u>Direction académique (12) :</u> Regroupe le personnel de direction des facultés, des écoles et de la direction générale des études, soit les gestionnaires des structures liées à la vie académique. On y retrouve des fonctions telles que doyen, vice-doyen et directeur pédagogique. Dans certains établissements, les postes adjoint au doyen ou secrétaire de faculté font aussi partie de ce groupe d'emploi. Les critères suivants peuvent être utilisés lorsqu'il semble difficile d'établir si une fonction devrait être associée au groupe d'emploi Direction académique (12) ou au groupe d'emploi Professeur-chercheur avec fonction administrative (15).</p> <p>Fonctions principales : la personne consacre-t-elle la majorité de son temps à ses activités d'enseignement et de recherche (V204 = 15) ou à ses fonctions administratives (V204 = 12) ?</p> <p>Unité d'appartenance : Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne est-elle maintenue (V204 = 15) ou exclue (V204 = 12) dans son unité d'accréditation de professeur ? Le fait d'être maintenu dans son unité d'accréditation lui donne aussi habituellement droit de participer aux assemblées départementales (V204 = 15).</p> <p>Structure salariale : Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne reçoit-elle son salaire de professeur (possiblement avec prime pour fonctions administratives) (V204 = 15) ou reçoit-elle son salaire d'une structure salariale propre au personnel de direction (V204 = 12) ?</p> <p><u>Direction de service (13) :</u> Regroupe les gestionnaires des grands services de l'établissement. On y retrouve des fonctions telles que directeur ou directeur adjoint des ressources humaines, des finances, de l'informatique et des immeubles. On compte généralement une douzaine de directeurs de service par établissement. Il est à préciser que de façon générale, les directeurs généraux des grands services de l'établissement devraient se retrouver dans le groupe d'emploi Direction de service (13), à moins qu'ils ne se qualifient pour le groupe Haute direction (11), selon les précisions indiquées plus haut. Habituellement, les employés au sein du groupe Directeur de service relèvent directement de la haute direction.</p> <p><u>Autre cadre (14) :</u> Regroupe les autres cadres de niveau moindre ou équivalent à l'inférieur des grands services, soit principalement des directeurs adjoints, des cadres-conseillers, des directeurs de division et des directeurs de section.</p>

519	534	549 Lignes 519, 534 et 549	Professeurs	<p>Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module, mais excluant les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, rémunérés, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein. Notez que les professeurs sont comptabilisés peu importe leur modalité de prestation de travail, qu'ils soient en congé sabbatique ou de perfectionnement, en congé sans solde, de maladie ou parental, en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.</p> <p>Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition de la ligne 519 (Professeurs) et la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67. Voir aussi les définitions des lignes 518 (Autre personnel de direction) et 517 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.</p>	<p><u>Professeur-chercheur avec fonction administrative (15) :</u> Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche, et qui assument certaines responsabilités administratives. Il s'agit principalement des directeurs de départements, de programmes, de modules ou de sections, de centres de recherche, de directeurs ou de titulaires de chaire et de directeurs académiques. Voir aussi les critères énoncés au groupe d'emploi Direction académique (12)</p> <p><u>Professeur-chercheur (21) :</u> Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche.</p> <p><u>Chercheur avec rang académique (31) :</u> Regroupe les chercheurs ou professeurs sous octroi détenteurs d'un rang académique. Habituellement, ces personnes n'exercent aucune activité d'enseignement, mais peuvent encadrer des étudiants de 2e ou de 3e cycles.</p>
520	535	550 Lignes 520, 535 et 550	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	<p>Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants et le personnel périphérique d'enseignement ou de recherche.</p> <p>Cette ligne est le total des lignes 521 et 522.</p>	<p>Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 29, 33, 39 et 28 de la page 49 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i></p>
521	536	551 Lignes 521, 536 et 551	Autre personnel d'ens. ou de rech.	<p>Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.</p>	<p><u>Autre personnel enseignant (29) :</u> Regroupe les employés dont la tâche est l'enseignement de cours permettant l'acquisition de crédits universitaires. Ces employés n'exercent pas d'activités de recherche. Ce groupe comprend principalement des chargés de cours à temps plein, des chargés de cours à forfait, des « faculty lecturer », des « sessional lecturer », de même que des maîtres d'enseignement, des maîtres de langues, des maîtres de français, des chargés de formation et des chargés d'enseignement.</p> <p><u>Postdoctoral (33) :</u> Regroupe les détenteurs d'un Ph. D. effectuant un stage de recherche. Ces personnes occupent généralement cette fonction à temps plein.</p> <p><u>Autre personnel de recherche (39) :</u> Regroupe des employés sans rang académique œuvrant dans la recherche. Ce sont principalement des professionnels de recherche et des attachés de recherche qui occupent généralement cette fonction à temps plein.</p>
522	537	552 Lignes 522, 537 et 552	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	<p>Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'exams, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.</p>	<p><u>Personnel périphérique de l'enseignement et de la recherche (28) :</u> Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'exams, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.</p>
523	538	553 Lignes 523, 538 et 553	Personnel de gérance	<p>Regroupe des personnes occupant des postes non « syndiqués » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.</p>	<p><u>Gérance (16) :</u> Regroupe des personnes occupant des postes non « syndiqués » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 ». À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, manager ou coordonnateur.</p>
524	539	554 Lignes 524, 539 et 554	Personnel professionnel	<p>Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.</p>	<p><u>Professionnel (41) :</u> Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel (41). À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance (16).</p>
525	540	555 Lignes 525, 540 et 555	Personnel technique	<p>Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.</p>	<p><u>Technique (61) :</u> Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.</p> <p><u>Aide-technique (62) :</u> <i>Uniquement dans les collectes avant 2014-2015</i> Regroupe des employés qui détiennent certaines compétences techniques sans nécessairement détenir un DEC. Leurs fonctions sont plus limitées que celles d'un technicien. Ils aident ou assistent généralement les techniciens, comme les personnes ayant pour fonction aide-technique ou aide de laboratoire.</p>
526	541	556 Lignes 526, 541 et 556	Personnel de bureau	<p>Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.</p>	<p><u>Bureau (51) :</u> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.</p>
527	542	557 Lignes 527, 542 et 557	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	<p>Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.</p>	<p>Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 71 et 81 de la page 50 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i></p>
528	543	558 Lignes 528, 543 et 558	Personnel métiers et services	<p>Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.</p>	<p><u>Métiers et services (71) :</u> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.</p>
529	544	559 Lignes 529, 544 et 559	Personnel périphérique de soutien	<p>Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturel ou sportif et les événements spéciaux, etc.</p>	<p><u>Personnel périphérique de soutien (81) :</u> Regroupe principalement les personnes occupant des fonctions liées aux activités périphériques de l'établissement telles que les centres culturel ou sportif et les événements spéciaux. Le libellé de leur fonction est, par exemple, arbitre, moniteur de natation, guichetier, préposé inscription ou auxiliaire administratif. Ces fonctions sont parfois reliées à des activités sporadiques, mais intensives en main d'œuvre telles que la période d'inscription.</p>

560	562	Lignes 560 à 562	Effectif de chargés de cours de l'année universitaire	Voir la ligne 24 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants)
		Page 6- FF		Cette section reproduit les données du Système d'information financière des universités (SIFU) concernant le fonds de fonctionnement. Les numéros de compte entre parenthèse renvoient au Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.
			Année 2010-2011	Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.
		Page 6- FR		Cette section reproduit les données du SIFU concernant le fonds de fonctionnement avec restrictions. Les numéros de compte entre parenthèse renvoient au Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.
			Année 2010-2011	Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.
		Page 7- FI		Cette section reproduit l'annexe 16 du SIFU (Voir détails au compte 105 du Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.)
			Année 2010-2011	Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.
		Page 8- Recherche		
714	726	Lignes 714 à 726	Fonds de recherche par source de financement	Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étaient sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se réaliser.
719		Ligne 719	Organismes subventionnaires canadiens	Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)
720		Ligne 720	Gouvernement du Canada	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
723		Ligne 723	Gouvernement du Québec	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
724		Ligne 724	Financement institutionnel	Financement provenant de l'établissement d'attache ou de ses constituantes (fondation, fonds, centre de recherche, etc.)
725		Ligne 725	Autres sources	Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)
726		Ligne 726	Contrats	Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) : - exigence de biens livrables; - versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé; - contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats; - contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche.
727	737	Lignes 727 à 737	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étaient sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche. Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
738	748	Lignes 738 à 748	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de fonds de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 21). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
749	759	Lignes 749 à 759	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position (n+1) ÷ 2. Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées aux lignes 688 à 697 de la page 8. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

Résumé des indicateurs de cheminement universitaire utilisés par le MES

Source : MES, PFSG, DGPP, DSIG.

Champ	Formule
Taux de réussite	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Taux de persévérance	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3;INS5;INS4;INS6;INS2)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Total cohorte	=AB1+AB2+DIP1+DIP2+DIP3+INS1+INS2+INS3+INTER+INS4+INS5+INS6+INS7

Élément	Formule
----------------	----------------

Légende des composantes des formules

AB1	Abandon des études avec une sanction autre que celle initialement visée
AB2	Abandon des études sans aucune sanction
DIP1	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Autre domaine d'études
DIP2	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Même domaine d'études
DIP3	Diplômés, sanction obtenue: Même discipline / Même domaine d'études
INS1	Inscrits, attestation ou microprogramme ou aucune sanction
INS2	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études supérieur
INS3	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Même cycle d'études
INS4	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Autre domaine d'études
INS5	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Même domaine d'études
INS6	Inscrits, même sanction: Même discipline / Même domaine d'études
INS7	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études inférieur
INTER	Interruption des études

Note: une étudiante ou un étudiant est considéré situation d'abandon s'il n'a pas obtenu la sanction visée, et qui, au moment de l'observation, n'est pas inscrit aux études depuis au moins cinq trimestres consécutifs. Autrement, l'étudiant sera classé en interruption. Cette situation est rétroactive avec la mise à jour des fichiers.

Table de conversion	Sciences de la santé	Sciences pures	Sciences appliquées	Sciences humaines	Lettres	Éducation	Droit	Administration	Arts	Autres
	Sciences fondamentales et appliquées de la santé	Sciences biologiques	Ressources naturelles	Études géopolitiques	Langues et littératures modernes autres que le français et l'anglais	Pluridisciplinaire (sciences de l'éducation)	Droit	Administration des affaires	Beaux-arts et arts appliqués	Études Autresles
	Sciences infirmières et nursing	Botanique (phytobiologie, etc.)	Agriculture	Communications et journalisme	Langues secondes autres que le français et l'anglais Latin, latin-grec	Didactique (art d'enseigner)		Comptabilité, sciences comptables	Arts plastiques (peinture, dessin, sculpture)	Environnement (qualité du milieu et pollution)
	Périalité	Zoologie	Pédologie, aménagement et conservation des sols	Psychologie		Formation des enseignants au préscolaire		Information de gestion	Histoire de l'art	Carrières militaires
	Médecine	Microbiologie	Zootéchnie	Sciences sociales	Traduction	Formation des enseignants au préscolaire et au primaire		Opérations bancaires et finance	Musique	Non applicable
	Médecine et chirurgie expérimentales	Biochimie	Étude de la faune (régions sauvages, pêcheries, gibier)	Anthropologie	Langues et littératures françaises ou anglaises	Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire		Gestion et administration des entreprises	Musico-logie (histoire et littérature)	
	Médecine dentaire	Biophysique	Sciences et technologie des aliments	Économique	Littérature comparée	Formation des enseignants spécialistes en adaptation scol. (orthopédagogie)		Recherche opérationnelle	Art dramatique	
	Optométrie	Génétique	Phytotechnie	Histoire	Humanités gréco-latines, et archéologie classique	Formation des enseignants au secondaire		Marketing et achats	Mouvement expressif, danse, mime, rythmique	
	Pharmacie et sciences pharmaceutiques	Mathématique	Design de l'environnement	Géographie	Linguistique (phonétique, sémantique, philologie)	Form. des enseignants de l'ens. professionnel au secondaire et au collégial		Affaires sur le plan international	Design appliqué (céramique, tissage, orfèvrerie, décor)	
	Diététique et nutrition	Probabilités et statistiques	Architecture	Science politique	Français, en général et langue maternelle	Formation des enseignants au collégial		Gestion du personnel	Cinématographie	
	Ergothérapie	Mathématiques appliquées	Architecture paysagiste	Sociologie	Français, langue seconde	Pédagogie universitaire		Relations industrielles	Photographie	
	Physiothérapie	Actuariat	Architecture urbaine et aménagement	Criminologie	Anglais, langue seconde	Éducation des adultes et formation permanente		Économie des affaires	Arts graphiques (communications graphiques)	
	Chiropratique	Sciences physiques	Design industriel	Études urbaines	Anglais, en général et langue maternelle			Administration scolaire	Pluridisciplinaire (arts)	
	Orthophonie et audiologie	Météorologie et sciences de l'atmosphère	Urbanisme	Démographie	Pluridisciplinaire (lettres)			Gestion des services de santé		
	Thérapies alternatives	Géologie (minéralogie, etc.)	Sciences de l'informatique	Ethnologie et ethnographie				Coopération		
	Santé communautaire et épidémiologie	Chimie	Ingénierie	Sexologie				Gestion de la production		
	Ergonomie	Sciences de la terre	Génie aérospatial, aéronautique et astronautique	Économie rurale et agricole				Administration publique		
	Autres professions de la santé	Océanographie	Génie agricole, génie rural	Psycho-éducation				Pluridisciplinaire (administration)		
	Médecine vétérinaire	Énergie	Génie alimentaire	Sciences domestiques				Bibliothéconomie et archivistique		
	Pluridisciplinaire (sciences de la santé)	Hydrologie, sciences de l'eau	Génie biologique et biomédical	Sciences médiévales						
		Pluridisciplinaire (sciences pures)	Génie chimique	Service social						
			Génie civil, de la construction et du transport	Animation sociale ou communautaire						
			Génie électrique, électronique et des communications	Orientation, information scolaire et professionnelle						
			Génie mécanique	Récrologie						
			Génie géologique	Sciences sociales et humanités						
			Génie industriel et administratif	Philosophie						
			Génie métallurgique et des matériaux	Sciences religieuses						
			Génie minier	Pluridisciplinaire (sciences humaines)						
			Génie physique							
			Génie nucléaire							
			Géodésie (arpentage)							
			Génie informatique et de la construction des ordinateurs							
			Génie des pâtes et papiers							
			Génie forestier, forestier et sciences du bois (sylviculture)							
			Génie agro-forestier							
			Sciences de l'activité physique							
			Pluridisciplinaire (sciences appliquées)							



Institut national
de la recherche
scientifique